

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, October 4, 2022

The Standing Senate Committee on Banking, Commerce and the Economy met with videoconference this day at 6:30 p.m. [ET] for the examination of Bill S-215, An Act respecting measures in relation to the financial stability of post-secondary institutions.

Senator Colin Deacon (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Welcome to the Senate Committee on Banking, Commerce and the Economy. My name is Colin Deacon. I am a senator from Nova Scotia, and I am deputy chair of this committee.

I would like to introduce the members of the committee: Senator Bellemare, Senator Gerba, Senator Loffreda, Senator Woo, Senator Moncion, Senator Ringuette, Senator Smith and Senator Marshall.

Today we begin our examination of Bill S-215, An Act respecting measures in relation to the financial stability of post-secondary institutions. For our first panel, we have the pleasure of welcoming our colleague Senator Moncion, who is the sponsor of the bill. She is accompanied by Darius Bossé, a lawyer at Juristes Power Law, and we are joined by videoconference by Juliette Vani, a lawyer at Juristes Power Law. I welcome you and thank you for joining us this evening.

Senator Moncion, the floor is yours for about five minutes of testimony.

[*Translation*]

Hon. Lucie Moncion, sponsor of the bill: Good evening, honourable senators.

I'd like to start by thanking the Chair and members of the Standing Senate Committee on Banking, Commerce and the Economy for the opportunity to appear before you today to discuss the bill I am sponsoring, Bill S-215.

Bill S-215, An Act respecting measures in relation to the financial stability of post-secondary institutions, was proposed in response to Laurentian University's decision to restructure under the Companies' Creditors Arrangement Act, or CCAA for short. In a nutshell, what the bill would do is prevent publicly funded post-secondary educational institutions from using the CCAA or the Bankruptcy and Insolvency Act to restructure, on the recommendation of the designated minister.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 4 octobre 2022

Le Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie se réunit aujourd'hui, à 18 h 30 (HE), par vidéoconférence, pour étudier le Projet de loi S-215, Loi concernant des mesures visant la stabilité financière des établissements d'enseignement postsecondaire.

Le sénateur Colin Deacon (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le vice-président : Bienvenue à la séance du Comité sénatorial des banques, du commerce et de l'économie. Je m'appelle Colin Deacon. Je suis un sénateur de la Nouvelle-Écosse, et je suis vice-président du comité.

J'aimerais vous présenter les membres du comité : la sénatrice Bellemare, la sénatrice Gerba, le sénateur Loffreda, le sénateur Woo, la sénatrice Moncion, la sénatrice Ringuette, le sénateur Smith et la sénatrice Marshall.

Nous entamons aujourd'hui l'étude du Projet de loi S-215, Loi concernant des mesures visant la stabilité financière des établissements d'enseignement postsecondaire. En ce qui concerne notre premier groupe de témoins, nous avons le plaisir d'accueillir notre collègue, la sénatrice Moncion, qui est la marraine du projet de loi. Elle est accompagnée de Darius Bossé, un avocat du cabinet Juristes Power Law, et nous sommes rejoints par vidéoconférence par Juliette Vani, une avocate du cabinet Juristes Power Law. Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de vous joindre à nous ce soir.

Sénatrice Moncion, la parole est à vous pour votre témoignage d'une durée d'environ cinq minutes de témoignage.

[*Français*]

L'honorable Lucie Moncion, marraine du projet de loi : Bonsoir, chers collègues.

J'aimerais tout d'abord remercier le président et les membres du Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie de l'invitation à comparaître aujourd'hui au sujet du projet de loi que je marraine au Sénat, le projet de loi S-215.

La Loi concernant des mesures visant la stabilité financière des établissements d'enseignement postsecondaire est un projet de loi élaboré dans le contexte du recours, par l'Université Laurentienne, à la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, qu'on appelle communément la LACC, la CCAA en anglais, dans le cadre de sa restructuration. Pour l'essentiel, le projet de loi prévoit que, sur recommandation du ministre désigné, les établissements d'enseignement

Prior to such a recommendation, the designated minister would have to develop a proposal based on the consultation of stakeholders identified in the bill. The proposal would set out federal initiatives, including legislative amendments, to reduce the risk of publicly funded educational institutions becoming bankrupt or insolvent, as well as measures to protect and support students, faculty, staff and communities that would be impacted in the event that an institution became bankrupt or insolvent. The proposal would have to be tabled in both houses of Parliament no later than one year after the bill's coming into force, and any legislative amendments proposed would have to be accompanied by a timeline for their introduction.

In short, the bill would require the Government of Canada to put forward solutions to improve the financial health of Canadian post-secondary educational institutions, while ensuring that restructuring processes triggered under the CCAA, as in Laurentian University's case, are the exception, not the rule.

[English]

I would now like to provide some context for the bill. Laurentian University is the first public post-secondary institution to initiate restructuring proceedings under the CCAA. This unprecedented process has had devastating economic, cultural and academic consequences for Northern Ontario communities, particularly the city of Sudbury. As you know, hundreds of faculty and staff at Laurentian and in three former federated universities have been put out of work. A dozen programs have been eliminated, including several French and Indigenous programs, exacerbating the existing problems of young people leaving the North and the anglicization of francophone students due to a lack of French-language program options.

Why should the CCAA not be an option to address the financial situation of our public colleges and universities? To answer this question, allow me to quote the Auditor General of Ontario, Bonnie Lysyk. In her report *Preliminary Perspective on Laurentian University*, she writes:

There is a strong argument that the CCAA, an important tool used in the private sector, is an inappropriate remedy for public entities. There are certain principles held high in the public sector — including transparency, accountability and the primacy of the public interest — that make the

postsecondaire publics ne pourraient pas recourir à la LACC ou à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité pour effectuer une restructuration.

En amont d'une telle recommandation, le ministre désigné devra élaborer une proposition à la lumière des consultations menées auprès des parties prenantes identifiées dans le projet de loi. Cette proposition devrait comprendre des initiatives fédérales, y compris des modifications législatives visant à réduire le risque que les établissements d'enseignement postsecondaire publics et privés fassent faillite ou deviennent insolvables, ainsi que des mesures visant à protéger et à soutenir les étudiants, les professeurs, les employés et les communautés touchés en cas de faillite ou d'insolvabilité d'un établissement. La proposition devra être déposée devant les deux Chambres du Parlement, au plus tard un an après l'entrée en vigueur de la loi, et les possibles amendements législatifs proposés devront être accompagnés d'un échéancier pour leur présentation.

En somme, le projet de loi obligera le gouvernement du Canada à proposer des solutions visant à améliorer la santé financière des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens et à assurer qu'une restructuration effectuée en vertu de la LACC, comme celle qu'a faite l'Université Laurentienne, soit l'exception, et non la règle.

[Traduction]

J'aimerais maintenant présenter le contexte du projet de loi. L'Université Laurentienne est le premier établissement postsecondaire public à entamer des procédures de restructuration en vertu de la LACC. Ce processus sans précédent a eu des conséquences économiques, culturelles et universitaires dévastatrices pour les collectivités du Nord de l'Ontario et, en particulier, la ville de Sudbury. Comme vous le savez, des centaines de professeurs et d'employés de l'Université Laurentienne et de trois anciennes universités fédérées ont été mis au chômage. Une douzaine de programmes ont été éliminés, y compris plusieurs programmes français et autochtones, exacerbant ainsi les problèmes existants de jeunes qui quittent le Nord et l'anglicisation des étudiants francophones en raison du manque d'options en matière de programmes en français.

Pourquoi la LACC ne serait-elle pas une option pour régler la situation financière de nos collèges et universités publics? Pour répondre à cette question, permettez-moi de citer la vérificatrice générale de l'Ontario, Bonnie Lysyk. Dans son rapport intitulé *Point de vue préliminaire sur l'Université Laurentienne*, elle écrit ce qui suit :

Il existe un argument solide selon lequel la LACC, un outil important utilisé dans le secteur privé, constitue un recours inapproprié pour les entités publiques. Certains principes tenus en haute estime dans le secteur public — notamment la transparence, la responsabilisation et la primauté de

CCAA — court-ordered protection — a detrimental choice for public entities.

The CCAA is a legal tool that allows insolvent businesses to return to profitability for the benefit of their creditors. This is a legitimate goal in most cases. However, in the absence of clear public policy direction, this commercial pragmatism is inappropriate for the treatment of a publicly funded educational institution. Governments and by extension the public have a vested interest in the financial viability of post-secondary institutions. The CCAA does not provide any mechanism for stakeholders consultation or a requirement to take into account the mandate of the institutions involved.

For all these reasons, it is inappropriate for these entities to use these legal tools. In the event of insolvency or heightened risk of insolvency, the federal government must study and consider a different restructuring process tailored to these public entities with an educational mandate. Bill S-215 provides the blueprint to achieve this objective.

I'm just going to speak on the constitutionality of this bill. For questions relating to the constitutionality of this bill, I'd like to refer members of the committee to the legal opinion that I tabled before this committee. I believe the document will be provided tomorrow, as we encountered delays due to the translation of the legal opinion from French to English.

In summary, with regard to the division of powers under the Constitution Act, 1867, the bill respects the limit of federal jurisdiction in bankruptcy and insolvency matters. The true character of Bill S-215 is to establish a process for eventual legislative change by Parliament on the issue of institutional bankruptcy and insolvency. This bill does not affect the state of the law in the absence of a proposal by the minister and his approval. In this sense, it does not create a legal void and proposes a vigilant path to follow.

The opinion to which I refer does, however, raise an issue with the title and short title of the bill. Titles of legislations are used by the courts to determine the true character of a statute in jurisdictional constitutionality analysis. It would be preferable under the rules of constitutional law that the title and short title of the bill be amended to use language that more closely resembles the language used in bankruptcy and insolvency matters, which are clearly a federal jurisdiction. For those reasons, at the appropriate time, I will be proposing an amendment to change the current title to "An act respecting financial arrangements for post-secondary institutions."

l'intérêt public — font de la protection accordée par les tribunaux en vertu de la LACC un choix préjudiciable pour les entités publiques.

La LACC est un outil juridique qui permet aux entreprises insolubles de redevenir rentables, au profit de leurs créanciers. Il s'agit d'un objectif légitime dans la plupart des cas. Cependant, en l'absence d'une orientation claire de la politique publique, ce pragmatisme commercial est inapproprié pour le traitement d'un établissement d'enseignement financé par des fonds publics. Les gouvernements et, par extension, le public ont des intérêts directs liés à la viabilité financière des institutions postsecondaires. La LACC ne prévoit aucun mécanisme de consultation des intervenants ni aucune obligation de tenir compte du mandat des institutions concernées.

Pour toutes ces raisons, il est inapproprié pour ces entités d'utiliser ces outils juridiques. En cas d'insolvabilité ou de risque accru d'insolvabilité, le gouvernement fédéral doit étudier la question et envisager un processus de restructuration différent et adapté à ces entités publiques ayant un mandat éducatif. Le projet de loi S-215 fournit le plan directeur pour atteindre cet objectif.

Je vais simplement parler de la constitutionnalité de ce projet de loi. Pour les questions relatives à la constitutionnalité de ce projet de loi, j'aimerais renvoyer les membres du comité à l'avis juridique que j'ai déposé devant ce comité. Je pense que le document sera fourni demain, car nous avons rencontré des retards attribuables à la traduction de l'avis juridique du français vers l'anglais.

En résumé, en ce qui concerne le partage des pouvoirs en vertu de la Loi constitutionnelle de 1867, le projet de loi respecte la limite de la compétence fédérale en matière de faillite et d'insolvabilité. Le véritable caractère du projet de loi S-215 est d'établir un processus en vue d'une éventuelle modification par le Parlement de la législation sur la question de la faillite et de l'insolvabilité institutionnelles. Ce projet de loi ne modifie pas l'état du droit, en l'absence d'une proposition du ministre et de son approbation. En ce sens, il ne crée pas de vide juridique et propose une voie prudente à suivre.

L'opinion à laquelle je me réfère soulève cependant un problème concernant le titre et le titre abrégé du projet de loi. Les titres des lois sont utilisés par les tribunaux pour déterminer le véritable caractère d'une loi lorsqu'ils analysent la constitutionnalité des compétences. Il serait donc préférable, en vertu des règles du droit constitutionnel, que le titre et le titre abrégé du projet de loi soient modifiés afin que soit employée une formulation qui ressemble davantage au langage utilisé en matière de faillite et d'insolvabilité, des enjeux qui relèvent clairement du gouvernement fédéral. Pour ces raisons, je proposerai, au moment opportun, un amendement visant à

I am available to answer any questions you may have. Thank you again for the invitation and for listening to my presentation. At some point, I will be asking Darius Bossé and Juliette Vani to add to some of the questions and comments I will be providing for you.

The Deputy Chair: Thank you. I would ask Mr. Bossé and Ms. Vani to give us background on their area of expertise and what you bring to the committee meeting.

[Translation]

Juliette Vani, Lawyer, Juristes Power Law: My name is Juliette Vani, and I am joined by my colleague at Juristes Power Law, Darius Bossé. Our firm specializes in constitutional law. That is why the senator reached out to us regarding the constitutionality of the bill. We are here this evening to answer questions on that subject, and we hope you will have access to our legal opinion very soon, as the senator mentioned.

Darius Bossé, Lawyer, Juristes Power Law: My name is Darius Bossé, and as my colleague mentioned, I also work at Juristes Power Law.

[English]

This is not totally unusual, but when you are asked to provide a legal opinion, it is confidential. However, we are now talking about it very publicly. My understanding is that the senator wanted to make sure that the bill respected the confines of federal jurisdiction. We confirmed that it does, and we would be very happy to answer questions in that regard.

Our firm also acts for minority rights, language rights, Indigenous and Métis groups as well, so we love this field of constitutional law. We are very privileged to be asked to accompany the senator today.

The Deputy Chair: That's wonderful. Thank you very much to both of you for giving us that bit of background. We will now move to questions.

Senator Loffreda: Kudos and thank you to our panel. Thank you for being here, Senator Moncion, and kudos to you for bringing forward this much needed bill. I say that because, going back to your second reading debate on Bill S-215, the post-secondary sector is an industry that generates \$55 billion a year. Quoting from your second reading speech, it "represents roughly

modifier le titre actuel afin qu'il devienne « Loi concernant des arrangements financiers pour les établissements d'enseignement postsecondaire ».

Je suis disponible pour répondre à toutes vos questions. Je vous remercie encore une fois de m'avoir invité à comparaître devant vous et d'avoir écouté mon exposé. À un moment donné, je demanderai à Darius Bossé et à Juliette Vani de compléter certaines des questions et des commentaires que je vous fournirai.

Le vice-président : Merci. Je demanderais à Me Bossé et à Me Vani de nous présenter leur domaine de compétence et la contribution qu'ils apportent à la réunion du comité.

[Français]

Me Juliette Vani, avocate, Juristes Power Law : Je suis Juliette Vani et je travaille avec mon collègue Darius Bossé chez Juristes Power Law. Notre firme se spécialise en droit constitutionnel. C'est pour cette raison que la sénatrice a fait appel à nos services sur la question de la constitutionnalité de ce projet de loi. Nous sommes ici ce soir pour répondre à toute question à cet égard en espérant que vous aurez accès à notre avis juridique, comme la sénatrice l'a suggéré, très prochainement.

Me Darius Bossé, avocat, Juristes Power Law : Je suis Darius Bossé. Ma collègue y a fait référence : je travaille également chez Juristes Power Law.

[Traduction]

Ce n'est pas totalement inhabituel, mais lorsqu'on vous demande de fournir un avis juridique, celui-ci est confidentiel. Cependant, nous parlons maintenant de cet avis très publiquement. Je crois comprendre que la sénatrice voulait s'assurer que le projet de loi respectait les limites de la compétence fédérale. Nous avons confirmé que c'était le cas, et nous serions très heureux de répondre aux questions à cet égard.

Notre cabinet s'occupe également des droits des minorités, des droits linguistiques et des groupes autochtones et métis également. Nous aimons donc le domaine du droit constitutionnel. Nous nous sentons très privilégiés d'avoir été invités à accompagner la sénatrice aujourd'hui.

Le vice-président : C'est merveilleux. Je vous remercie infiniment tous les deux de nous avoir fourni ces informations. Nous allons maintenant passer aux questions.

Le sénateur Loffreda : Je vous présente mes félicitations, et je remercie notre groupe de témoins. Sénatrice Moncion, je vous remercie d'être parmi nous, et je vous félicite d'avoir présenté ce projet de loi dont nous avons tant besoin. Je dis cela parce que, pour revenir sur le débat qui a suivi votre deuxième lecture du projet de loi S-215, le secteur postsecondaire est une industrie

2.4% of the national economy.” So this is important. Senator Moncion continues and says that:

We must act now to save communities from the same fate as northern Ontario, with the restructuring of Laurentian University under the Companies’ Creditors Arrangement Act. The case of Laurentian University is a first, to put some context into the question.

Bill S-215 includes the following precision:

(2) The proposal under subsection (1) must be developed in consultation with representatives from

(a) institutions;

(b) provincial and municipal governments;

(c) groups and associations of — or advocating on behalf of — students, faculty and staff of institutions.

Do you have any particular groups or associations in mind?

Senator Moncion: Thank you for that, Senator Loffreda, and for the information that I provided in my second-reading speech.

Yes, different groups are impacted very much by the bankruptcy of a university. The students are the first to suffer from a bankruptcy or when a university cuts programs. They are impacted first. If we look at Laurentian, to give you a bit of context, the midwife’s program was completely cut. Some of the students who were halfway through their program were left with nowhere to go. I understand that another university in Ontario has picked up the program, but that’s the first group to be directly impacted.

The second group that’s affected when they cut programs are the professor positions that were cut in the university. In the context of Laurentian — and Darius will correct me if I am wrong — over 100 faculty members were let go without severance pay. They are impacted. They should have been at least consulted on this.

The community puts a lot of money into universities by way of the funds that they provide for bursaries and, in other universities, where they provide large amounts for the students’ funds and for university projects. They should also be consulted.

qui génère 55 milliards de dollars par an. Pour citer votre discours de deuxième lecture, il « représente environ 2,4 % de l’économie nationale ». C’est donc un secteur important. La sénatrice Moncion a poursuivi en disant ce qui suit pour mettre la question en contexte :

Nous devons agir dès maintenant afin d’épargner aux communautés le sort qu’a vécu celle du Nord de l’Ontario dans le cadre de la restructuration de l’Université Laurentienne sous le régime de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. Le cas de l’Université Laurentienne est une première.

Le projet de loi S-215 comprend la précision suivante :

(2) La proposition visée au paragraphe (1) est élaborée en consultation avec des représentants provenant :

(a) des établissements;

(b) des gouvernements provinciaux et des administrations municipales;

(c) des groupes et associations formés d’étudiants, de professeurs et d’employés des établissements ou qui défendent les droits de ceux-ci.

Avez-vous à l’esprit des associations ou des groupes particuliers?

La sénatrice Moncion : Je vous remercie de votre question, sénateur Loffreda, et d’avoir mentionné les informations que j’ai fournies pendant mon discours de deuxième lecture.

Oui, différents groupes sont très touchés par la faillite d’une université. Les étudiants sont les premiers à souffrir d’une faillite ou de la suppression de programmes par une université. Ils sont les premiers touchés. Si nous examinons l’Université Laurentienne, pour vous donner un peu de contexte, le programme de formation de sages-femmes a été complètement supprimé. Certains des étudiants qui étaient à mi-chemin de leur programme n’avaient nulle part où aller. Je crois comprendre qu’une autre université de l’Ontario a repris le programme, mais les étudiants représentent le premier groupe à être directement touché.

Le deuxième groupe qui est touché lorsqu’on supprime des programmes, ce sont les professeurs de l’université dont les postes ont été supprimés. Dans le contexte de l’Université Laurentienne — et Darius me corrigera si je me trompe —, plus de 100 membres du corps professoral ont été licenciés sans indemnité de départ. Les professeurs sont touchés par ces décisions. Ils auraient dû être au moins consultés à ce sujet.

La communauté investit beaucoup d’argent dans les universités par l’intermédiaire des fonds qu’elle fournit pour les bourses d’études et, dans d’autres universités, lorsqu’elle fournit des sommes importantes pour financer les fonds des étudiants et

There is the community at large. Laurentian serves communities right across northern Ontario. It covers 800,000 square kilometres of surface. There are about a quarter million francophones in that area. These are people who will have to go further to get their education, whether they get it in French, in their own language, have to go to an anglophone university or have to go to universities in other provinces.

The provincial government also needs to be consulted because they fund universities. They need to be part of the conversation when situations like this happen.

Have I forgotten anyone?

Mr. Bossé: In addition, in the CCAA process, for example, this is the first time that a university mobilizes that framework and endangers programs that are protected under a quasi-constitutional act in Ontario, the French Language Services Act. The advocacy groups that are defending these rights had to find their way in the process, which is not really fit for those types of questions. The interests that are considered in a CCAA process are mostly financial and tend not to deal with or be apt to deal with constitutional rights or other rights.

Senator Moncion: I forgot to add that there is also the research part because the federal government will provide, through NSIRC and other funding bodies, available funds for research in universities. They should also be consulted in situations like this. It is a very broad consultation process. A lot of people are involved, and a lot of people suffer when a situation like this happens.

The Deputy Chair: Thank you very much for that. That provides a lot of context for the importance of this bill as well.

Senator Marshall: Thank you very much for being here tonight. Senator Moncion, it is very strange to see you at that end of the table as opposed to this end.

I was very interested in the first part of the bill, and that's what Senator Loffreda started with. When you are saying that the minister must develop a proposal, what did you have in mind conceptually? What would be in the proposal?

Senator Moncion: It would be an involvement. If we look at Laurentian University's process — and it is the only example we have, but the same process could be used by any other university. A few years ago, either in 2014 or in 2015, Nippissing University, which is in the city where I live, went to the Government of Ontario to restructure their finances because they

les projets universitaires. Elle devrait également être consultée. Puis il y a la société dans son ensemble. L'Université Laurentienne dessert les communautés de l'ensemble du Nord de l'Ontario. Elle assure la couverture d'une superficie de 800 000 kilomètres carrés. Il y a environ un quart de million de francophones dans cette région. Ce sont des gens qui devront aller plus loin pour obtenir leur éducation, qu'ils l'obtiennent en français, c'est-à-dire dans leur propre langue, qu'ils soient forcés de fréquenter une université anglophone ou qu'ils doivent se rendre dans les universités d'autres provinces.

Le gouvernement provincial doit également être consulté, car il finance les universités. Il doit faire partie de la conversation lorsque des situations comme celle-ci se produisent.

Ai-je oublié quelqu'un?

Me Bossé : De plus, en ce qui concerne le processus de la LACC, par exemple, c'est la première fois qu'une université fait appel à ce cadre et met en danger des programmes qui sont protégés par une loi quasi constitutionnelle de l'Ontario, c'est-à-dire la Loi sur les services en français. Les groupes qui défendent ces droits ont dû se frayer un chemin dans ce processus, qui n'est pas vraiment adapté à ce type de questions. Les intérêts qui sont pris en considération dans un processus de LACC sont surtout d'ordre financier, et la loi n'a pas tendance à composer ou à être apte à composer avec des droits constitutionnels ou d'autres droits.

La sénatrice Moncion : J'ai oublié d'ajouter qu'il y a aussi le secteur de la recherche, car le gouvernement fédéral fournira, par l'intermédiaire du CRSNG et d'autres organismes de financement, les fonds disponibles pour la recherche dans les universités. Ces organismes devraient également être consultés dans des situations comme celle-ci. Il s'agit d'un processus de consultation très large. Un grand nombre de personnes jouent un rôle dans les universités, et un grand nombre de personnes souffrent quand une situation comme celle-ci se produit.

Le vice-président : Merci beaucoup. Vous nous avez donné une bonne idée de l'importance de ce projet de loi.

La sénatrice Marshall : Merci beaucoup d'être ici ce soir. Madame Moncion, c'est très étrange de vous voir de l'autre côté de la table.

J'ai trouvé la première partie du projet de loi très intéressante, et c'est par là que le sénateur Loffreda a commencé. Vous dites que le ministre doit élaborer une proposition. De quoi s'agirait-il concrètement? Que contiendrait cette proposition?

La sénatrice Moncion : Il s'agirait d'une mobilisation. Si nous prenons le processus auquel l'Université Laurentienne a eu recours, et c'est le seul exemple que nous avons, mais toute autre université pourrait le faire. Il y a quelques années, en 2014 ou en 2015, l'Université Nippissing, qui se trouve dans ma ville, a demandé au gouvernement de l'Ontario de restructurer ses

were having problems. It is important that the first step with any university is the question of the ministry of education, which is the primary funding source for a university. They need to look into the situation at every university.

I was on the board of Nipissing University for seven years. I was vice-chair of the board when I left. At that time — and I think it has always been the same in Ontario and anywhere else in Canada — universities were not allowed to accumulate deficits. What happened in the last few years is difficult to understand as to where the situation has changed. The ministry of education in Ontario and in any other province where they fund education needs to be involved.

The federal government also has a role to play when official languages and Indigenous education bodies are involved because, through the heritage ministry, they provide money to the provinces for programs that are given to universities. These moneys transit through the provincial government to provide more money for specific programs that are for francophones and for Indigenous communities.

Senator Marshall: Could the proposal include, conceptually, financial support?

Senator Moncion: It could look at financial support. It could look at financial restructuring. If you go to the bankruptcy right away, you are already looking at liquidating assets to pay bills that are not being paid by the universities. When we restructure, especially in education, we say that we can find other ways to fix this without going through the bankruptcy act. There are costs associated with going through that. In the case of Laurentian, it cost \$25 million just to get the protection and to pay for the lawyers and the accountants that have been taking care of this. [Technical difficulties]

Senator Moncion: According to the needs. Sorry.

Senator Marshall: I have a specific question on subsection 5. It says the minister is to develop the proposal, and the time frame has to be no later than one year after the date. Then, in the next section, it says the minister will table it “as soon as practicable.” Why is there no time frame there? “As soon as practicable” could be two or three years. Was that deliberate? I was expecting to see that they would have another six months before they table it in Parliament. Was it a conscious decision to leave it “as soon as practicable” as opposed to putting in a time frame?

Senator Moncion: I will let Darius answer, and I might add something at the end.

finances parce qu'elle rencontrait des difficultés. Il est important que pour toute université, la première étape soit de faire appel au ministère de l'Éducation, qui est la principale source de financement d'une université. Il doit examiner la situation de chaque université.

J'ai fait partie du conseil d'administration de l'Université de Nipissing pendant sept ans. Quand je suis partie, j'étais vice-présidente du conseil d'administration. À cette époque — et je pense qu'il en a toujours été ainsi en Ontario et partout ailleurs au Canada — les universités n'étaient pas autorisées à accumuler des déficits. Il est difficile de comprendre ce qui s'est passé ces dernières années et de déterminer en quoi la situation a changé. Le ministère de l'Éducation de l'Ontario et de toute autre province dans laquelle on finance l'éducation doit être mobilisé.

Le gouvernement fédéral a également un rôle à jouer en ce qui concerne les langues officielles et les organismes d'éducation autochtones, car, par l'intermédiaire du ministère du Patrimoine, il fournit des fonds aux provinces pour les programmes qui sont offerts aux universités. Ces sommes passent par le gouvernement provincial, afin de fournir plus de fonds pour des programmes particuliers destinés aux francophones et aux communautés autochtones.

La sénatrice Marshall : La proposition pourrait-elle en théorie inclure un soutien financier?

La sénatrice Moncion : Elle pourrait inclure un soutien financier ou une restructuration financière. Si vous passez tout de suite à la faillite, vous envisagez déjà de liquider des actifs pour payer les factures en souffrance des universités. Lorsque nous effectuons une restructuration, surtout dans le domaine de l'éducation, nous partons du principe que nous pouvons trouver d'autres moyens de régler le problème sans avoir recours à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Cette procédure entraîne des coûts. Dans le cas de l'Université Laurentienne, le coût de la protection, des avocats et des comptables qui travaillent sur ce dossier s'élève à 25 millions de dollars. [Difficultés techniques]

La sénatrice Moncion : Selon les besoins. Désolée.

La sénatrice Marshall : J'ai une question précise sur l'article 5. Il stipule que le ministre doit élaborer la proposition, et ce, au plus tard dans l'année suivant la date d'entrée en vigueur de cet article. Puis, l'article suivant stipule que le ministre la déposera « dès que possible ». Pourquoi n'y a-t-il pas d'échéance? « Dès que possible » pourrait signifier deux ou trois ans. Était-ce délibéré? Je m'attendais à ce qu'ils aient six mois pour déposer la proposition au Parlement. Avez-vous délibérément décidé de laisser « dès que possible » au lieu de fixer une échéance?

La sénatrice Moncion : Je vais laisser Me Bossé répondre, et j'ajouterais peut-être quelque chose à la fin.

Mr. Bossé: I think that part of this is to recognize that the issue is complex, and that's sort of the wisdom of this bill as well. It does not prescribe a specific answer. Instead, it recognizes that the issue requires creative solutions.

In law, "as soon as practicable" is still pretty speedy. It is still pretty quick. It imposes a duty on the minister to propose something and, as soon as that solution is practicable, to put it forward. The minister would not be able to avoid putting forward the proposal.

Senator Moncion: In the case of Laurentian, as soon as Laurentian went under the protection of the bankruptcy act, the government was out of the picture until the proposal came to the creditors. That's when the provincial government stepped up and started looking into it. As soon as you get under the bankruptcy act, everything is on hold. Every creditor is on hold until the proposal comes out and is looked at by the creditors. Right now, in the process, because it will be two years in January since they have looked into the bankruptcy act, they have a proposal. It was brought forward to the creditors. They accepted it. It was supposed to go to court for approval this week, on October 5, and it has been postponed, I think, to November 21, but it will have taken almost two years. The provincial government has intervened in the meantime because there were specific needs for the operation of the university while this is going on.

[Translation]

Senator Gerba: Thank you, Senator Moncion, and congratulations on this bill.

You mentioned groups that are impacted, and I'd like to hear your comments on one group in particular, international students. According to figures for 2017-18, international students account for roughly 40% of tuition fees, so just over \$20 billion. That specific group merits consideration.

You mentioned accountability. Who will be responsible for measuring the financial sustainability of these post-secondary educational institutions?

Senator Moncion: I'll start with your second question and, then, circle back to the international students question.

I hope every provincial government will step up to better regulate and oversee universities' operations. My background is in the financial institution sector, and if you ask people in the sector, they will tell you that the compliance costs a financial institution has to assume to remain solvent are huge. The auditing of universities' operations represents somewhat of a missed opportunity.

Me Bossé : Je pense que le but était en partie de reconnaître que la question est complexe, et c'est également la sagesse de ce projet de loi. Il ne prescrit pas une réponse précise. Il reconnaît plutôt que le problème exige des solutions créatives.

Aux yeux de la loi, « dès que possible » signifie tout de même assez rapidement. Il s'agit d'un délai assez court. Le ministre a l'obligation de proposer une solution et de le faire dès que possible. Le ministre ne pourrait pas éviter de déposer la proposition.

La sénatrice Moncion : Dans le cas de l'Université Laurentienne, dès que celle-ci s'est placée sous la protection de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, le gouvernement a été écarté du dossier jusqu'à ce que la proposition soit présentée aux créanciers. C'est alors que le gouvernement provincial est intervenu et a commencé à examiner la situation. Dès que vous invoquez cette loi, tout est suspendu. Tous les créanciers doivent attendre que la proposition soit présentée et qu'ils puissent l'examiner. En ce moment, dans le cadre de ce processus, étant donné que cela fera deux ans en janvier qu'ils ont examiné la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, ils ont une proposition. Elle a été présentée aux créanciers. Ils l'ont acceptée. Elle devait être soumise au tribunal aux fins d'approbation cette semaine, le 5 octobre, et elle a été reportée, je crois, au 21 novembre, mais ce processus aura pris presque deux ans. Le gouvernement provincial est intervenu entretemps pour répondre à des besoins particuliers liés au fonctionnement de l'Université pendant cette période.

[Français]

La sénatrice Gerba : Je remercie notre collègue la sénatrice Moncion, que je félicite pour cette initiative, pour ce projet de loi.

Vous avez parlé des groupes concernés et j'aimerais vous entendre au sujet d'un groupe en particulier, les étudiants étrangers. Ce groupe représente, selon les chiffres de 2017-2018, environ 40 % des frais de scolarité. Cela représente un peu plus de 20 milliards de dollars. Il faut examiner ces groupes en particulier.

Vous avez parlé de reddition de comptes. Qui sera responsable d'évaluer la viabilité financière de ces établissements d'enseignement postsecondaire?

La sénatrice Moncion : Je vais commencer par répondre à votre deuxième question et je reviendrai aux étudiants étrangers.

J'ose espérer que tous les gouvernements provinciaux vont prendre la balle au bond, mieux réglementer les opérations des universités et les vérifier davantage. Je viens du secteur des institutions financières. Vous pouvez le demander aux gens de ce secteur : ils vous diront que le coût de conformité à assumer en tant qu'institution financière pour demeurer solvable est énorme.

Between 2000 and 2010, the push was on among many universities to acquire real property. They bought land, built buildings and so forth. As we know, that period was affected by financial crises. Universities put up fine buildings and invested heavily in bricks and mortar. However, tougher financial conditions tend to cause liquidity issues and difficulty repaying real estate debt. The money to repay that debt has to come from somewhere, though.

I'm speaking of Ontario, here, but it was more or less the same in every province. In the early 2000s, the province provided 40% of universities' funding, and tuition and other fees — things like residence, meals and parking — accounted for another portion. Universities were doing fine, but over time, the province gradually reduced its funding. At one point, a tuition freeze was introduced, and universities welcomed more international students because an international student pays double what a Canadian student pays.

Many universities in the country went this route to supplement their funding and were able to stay solvent and profitable. Some are doing quite well and even enjoy surpluses. The funding that international students provide is much more available to large institutions, which have access to a lot more funding thanks to grants and scholarships that are created. They receive significantly more research dollars from the government. They have other sources of revenue, so they do quite well.

Canada has 349 colleges and universities of varying sizes. Provinces such as Quebec, Nova Scotia and Newfoundland and Labrador provide much more education funding. Institutions in other provinces, including Alberta and British Columbia, are having more trouble. There is a big difference in how much provinces provide in terms of funding, so institutions have to find ways of bringing in additional money to fund their operations.

The message to the government is this: It's important to pay attention to how universities are doing, and to make sure they stay viable and don't end up with liquidity issues, as was the case with Laurentian University.

To deal with its liquidity issues, the university used scholarship funds meant for students, research funding and funding intended for Indigenous and French-language programming. It did all of that in an attempt to stay solvent. It

On semble avoir manqué une occasion quand est venu le moment de faire la vérification des opérations des universités.

On sait que, entre les années 2000 et 2010, pour plusieurs universités, c'était la course à l'immobilier. Il fallait acheter des terrains, construire des édifices, et il y a eu des crises financières durant cette période. Les universités ont construit de beaux édifices et ont beaucoup investi dans le mortier et le béton. Quand arrivent des périodes un peu plus difficiles, on peut avoir des problèmes de liquidités et commencer à manquer d'argent pour rembourser nos dettes immobilières. Donc, on doit trouver des fonds pour rembourser ces dettes immobilières.

Au début des années 2000 — je vais parler de l'Ontario, et c'est à peu près pareil dans toutes les provinces —, 40 % du financement des universités provenait de la province; une autre partie du financement provenait des frais de scolarité et des frais accessoires, comme les résidences, les repas, les stationnements et tout cela. Les universités fonctionnaient très bien. Au fil des années, on a vu une diminution graduelle du financement de la part de la province; on a vu aussi un gel des frais de scolarité et une augmentation du nombre d'étudiants étrangers, puisque les frais de scolarité payés par les étudiants étrangers sont le double de ce que paie un étudiant non étranger.

Beaucoup d'universités canadiennes qui ont trouvé une façon de se financer de cette façon ont pu demeurer solvables et rentables. Certaines universités canadiennes se portent très bien et ont des surplus. Les grosses universités ont beaucoup plus accès au financement qui provient des étudiants étrangers. Elles ont beaucoup plus de financement accessible grâce aux bourses et aux fonds d'études qui sont créés. Elles ont beaucoup plus d'argent qui provient des fonds de recherche fournis par le gouvernement. Elles ont d'autres sources de revenus, ce qui fait en sorte qu'elles fonctionnent très bien.

Le Canada compte 349 universités et collèges de différente taille. Pour certaines provinces, comme le Québec, le financement de l'éducation est beaucoup plus élevé et il en est de même pour la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador. Cependant, il y a d'autres provinces, comme l'Alberta et la Colombie-Britannique, où l'on constate qu'il y a des problèmes. Il y a une grande disparité dans le financement qui est offert par les gouvernements provinciaux et ensuite, il s'agit de trouver des façons de financer au-dessus des opérations.

Ce qu'on dit au gouvernement, c'est qu'il est important de suivre l'évolution des universités, de s'assurer qu'elles demeurent rentables et qu'elles ne se retrouvent pas avec un problème de liquidités, comme c'est arrivé à l'Université Laurentienne.

Pour régler le problème de liquidités, ils ont utilisé les fonds des bourses qui étaient réservés aux étudiants. Ils ont utilisé les fonds de recherche, ainsi que l'argent qui provenait des programmes destinés aux Autochtones et aux services en

didn't work, however, and the university had to seek protection under the CCAA. That's how we got here.

I believe that kind of situation can be avoided with Bill S-215. I also think the government needs to be on top of things when it comes to education because having top-notch institutions for students, Canadian or international, is vital to the future of our regions, provinces and country.

Canada is a popular choice, with more than 300,000 international students applying each year. That's a lot.

Senator Gerba: Thank you for that. I want to follow up on something you said. Are any of the 349 institutions you mentioned in trouble right now?

Senator Moncion: I've been in contact with some francophone universities, and the University of Alberta's Campus Saint-Jean is struggling. Université de Moncton isn't in any financial trouble, per se, but it isn't exactly a wealthy institution. I would say that the smaller universities tend to have more difficulty staying solvent and covering expenditures.

We didn't do a comprehensive review, but I could send you what we have.

Senator Bellemare: First, congratulations on your bill. As Mr. Bossé said, it is a very complex bill. However, I am perplexed and have a lot of difficulty understanding it.

I understand the cause, and I agree that we need to protect our francophone universities, not only in Quebec, but throughout Canada. Universities in the regions and those with collective and community missions are just as important.

However, what I don't understand is the nature of the bill in relation to some of your assertions, particularly when you say that you have spoken with the president and vice-chancellor of the Université de Moncton.

It was not your university that was experiencing a structural and operational deficit, but it reminded me that your university is experiencing a structural and operational deficit.

How, in the context of structural and operational deficits — which are often a problem that an institution under provincial jurisdiction may experience — can we at the same time ask to hold the federal government accountable for finding solutions and making decisions? This is where I have questions. Perhaps it

français. Ils ont fait tout cela pour essayer de maintenir la solvabilité de l'université. Ils n'ont pas réussi et ils ont dû se placer sous la Loi sur la protection et les arrangements avec les créanciers. Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Nous croyons que, avec le projet de loi S-215, on ne devrait pas se rendre là. Nous croyons aussi que le gouvernement devrait être à son affaire pour tout ce qui concerne l'éducation, parce que, pour l'avenir de nos régions, de nos provinces et du Canada, avoir des établissements de choix pour les étudiants, qu'ils soient canadiens ou étrangers, est très important.

Nous sommes bien vus au Canada. Le pays reçoit plus de 300 000 demandes qui viennent de l'étranger chaque année, ce qui représente un montant assez important.

La sénatrice Gerba : Je vous remercie de la réponse. J'aimerais renchéir sur ce que vous venez de dire. Parmi les 349 universités, est-ce qu'il y en a qui sont en difficulté en ce moment?

La sénatrice Moncion : Nous avons communiqué avec certaines universités francophones, et on sait qu'en Alberta, le Campus Saint-Jean est en difficulté. On sait que l'Université de Moncton n'a pas de difficultés financières comme telles, mais elle n'est pas très riche. Je vous dirais que les plus petites universités ont tendance à éprouver un peu plus de difficultés sur le plan de la solvabilité et du maintien des dépenses.

Notre étude ne s'est pas faite de façon exhaustive, mais nous pourrions vous transmettre les informations que nous avons présentement.

La sénatrice Bellemare : D'abord, félicitations pour votre projet de loi. Comme le disait Me Bossé, c'est un projet de loi très complexe. Par contre, je suis perplexe et j'ai beaucoup de difficulté à comprendre.

Je comprends la cause, et je suis d'accord sur le fait qu'il faut protéger nos universités francophones, pas seulement au Québec, mais partout au Canada. Les universités en région et celles qui ont des missions collectives et communautaires sont tout aussi importantes.

Cependant, ce que je comprends mal, c'est la nature du projet de loi par rapport à certaines de vos affirmations, notamment lorsque vous dites que vous vous êtes entretenue avec le recteur et vice-chancelier de l'Université de Moncton.

Ce n'est pas votre université qui expérimentait un déficit structurel et opérationnel, mais cela m'a rappelé que votre université accuse un déficit structurel et opérationnel.

Comment, dans un contexte de déficit structurel et opérationnel — qui sont souvent un problème que peut éprouver une institution sous juridiction provinciale —, peut-on en même temps demander de responsabiliser le gouvernement fédéral dans la recherche de solutions et la prise de décisions? C'est sur cet

is because, in my own framework, the pressure is on the provincial level. In Quebec, that's the way it works.

Universities are trying to innovate in all sorts of areas. I'm not suggesting that this isn't also happening on your side, but how will this bill address a structural problem of numbers?

Senator Moncion: Thank you. This is an excellent question for which Mr. Bossé will be able to explain the legal dimension. I'll start by saying that the federal government has funds set aside for the whole issue of francophone programs. This is one aspect of the funding.

You have the bill that is under federal jurisdiction and you have a provincial university that is using a federal statute to shelter itself from its creditors. So there's a degree of liability associated with using the Companies' Creditors Arrangement Act.

Now, as for transfers to the provinces for university funding, the federal government has a responsibility for everything related to education, whether it's in French or English.

The federal government also has funds associated with French-language education across Canada, including the Official Languages in Education Program, OLEP. The federal government also has funds dedicated to Indigenous people, as there is still a federal responsibility for transfers in programs that affect official languages.

On the legal issue, I will turn the floor over to Mr. Bossé or Ms. Vani.

Ms. Vani: With respect to federal jurisdiction over bankruptcy and insolvency, the bill, as currently drafted, respects that jurisdiction. Of course, any initiatives that are proposed by the minister must remain within that jurisdiction.

When you look at the bill, you can see the objectives that are stated, that the minister must [Technical difficulties] initiatives. In section 4(2), there are objectives relating to bankruptcy and insolvency.

These objectives are, first, to reduce the risk that an institution will fail or become insolvent; second, to protect students if the institution fails or becomes insolvent — thus, in cases of bankruptcy and insolvency; and third, the same is true for communities that would be affected if an institution failed or became insolvent. These three objectives [Technical difficulties] and the initiatives that the minister will propose will have to be within this jurisdiction.

aspect que je me pose des questions. C'est peut-être parce que, dans mon propre schéma, les pressions s'exercent sur le plan provincial. Au Québec, c'est la façon de fonctionner.

Les universités essaient d'innover dans toutes sortes de secteurs. Je ne prétends pas que cela ne se fait pas aussi de votre côté, mais comment ce projet de loi pourra-t-il régler un problème structurel de chiffres?

La sénatrice Moncion : Je vous remercie. C'est une excellente question pour laquelle Me Bossé pourra expliquer la dimension juridique. Je vais commencer en disant que le gouvernement fédéral a des fonds réservés à toute la question des programmes francophones. Il s'agit d'un aspect du financement.

Vous avez le projet de loi qui est de compétence fédérale et vous avez une université provinciale qui utilise une loi fédérale pour se placer à l'abri de ses créanciers. Donc, il y a un degré de responsabilité associé à l'utilisation de la Loi sur les arrangements avec les créanciers.

Maintenant, sur le plan des transferts aux provinces en matière de financement des universités, le gouvernement fédéral a une responsabilité pour tout ce qui touche l'éducation, que ce soit en français ou en anglais.

Le gouvernement fédéral a également des fonds associés à l'éducation en français partout au Canada, notamment le Programme des langues officielles dans l'enseignement, le PLOE. Le fédéral a aussi des fonds consacrés aux Autochtones, car il y a tout de même une responsabilité fédérale en ce qui a trait aux transferts dans les programmes qui touchent les langues officielles.

Sur la question juridique, je cède la parole à Me Bossé ou à Me Vani.

Me Vani : Pour ce qui est de la compétence fédérale en matière de faillite et d'insolvabilité, le projet de loi, tel qu'il est rédigé actuellement, respecte cette compétence. Évidemment, les initiatives qui seront proposées par le ministre devront demeurer dans ce champ de compétence.

Lorsqu'on examine le projet de loi, on peut voir les objectifs qui sont énoncés, voulant que le ministre doit [Difficultés techniques] initiatives. Au paragraphe 4(2) figurent des objectifs en matière de faillite et d'insolvabilité.

Ces objectifs sont les suivants : premièrement, réduire le risque qu'un établissement fasse faillite ou devienne insolvable; deuxièmement, protéger les étudiants si l'établissement fait faillite ou devient insolvable — donc, dans des cas de faillite et d'insolvabilité; troisièmement, c'est la même chose pour les communautés qui seraient touchées si un établissement faisait faillite ou devenait insolvable. Ces trois objectifs [Difficultés techniques] et les initiatives que le ministre proposera devront s'inscrire dans ce champ de compétence.

Of course, I understand that your question is more about whether, by staying within his jurisdiction, the minister will be able to propose something that will actually address the problem that we face.

That remains to be seen, and Bill S-215 will not answer the question. On the other hand, sometimes the jurisdiction in bankruptcy and insolvency matters is perhaps a little broader than one might think, because a state of insolvency or a risk of insolvency is required. The innovations may be such that one does not necessarily have to go to an asset distribution procedure to deal with a bankruptcy. We can really find remedies upstream.

In addition, the definition of insolvency status is also provided for in the insolvency legislation. Thus, the federal government could arrive with a definition of insolvency that is broad enough to allow it to intervene before problems become impossible to resolve without ensuring a redistribution of assets.

As Senator Moncion just mentioned, I also think it is possible that the initiative could come from the federal spending power, which is not tied to any particular jurisdiction. It could make the funding conditional on certain provincial initiatives, in which case some provinces could refuse the funding. On the other hand, there would be no jurisdictional problem in this regard.

What is also interesting about the bill is that it proposes consultation with stakeholders. This will perhaps make it possible to find initiatives that we would not have thought of until now with the bill, but which could emerge during the consultations with the minister. So, this is also an element to consider.

I don't know if Mr. Bossé would like to add a comment or if I have answered your question.

Mr. Bossé: To give an example of a structural problem, it is that if the bill invites the minister to consult and determine what the problems are... If, in one case, the problem is a funding problem, the federal government, as my colleague has said, can use its federal spending power to help find solutions to that problem, for example, by asking the provinces to make a similar contribution. If the problem is one of accountability, as Senator Gerba mentioned, the federal government can ask for conditions in provincial regulations that better frame accountability to be attached to its transfer of funds.

Évidemment, je comprends que votre question est plutôt de savoir si, en demeurant dans sa compétence, le ministre pourra proposer quelque chose qui pourra réellement remédier au problème auquel on fait face.

Cela reste à voir, et ce n'est pas le projet de loi S-215 qui permettra de répondre à la question. Par contre, parfois la compétence en matière de faillite et d'insolvabilité est peut-être un peu plus large que ce qu'on pourrait croire, parce qu'il faut un état d'insolvabilité ou un risque d'insolvabilité. Les innovations peuvent être telles qu'on n'est pas nécessairement obligé d'aller vers une procédure de distribution des actifs pour traiter une faillite. On peut vraiment trouver des remèdes en amont.

Par ailleurs, la définition de l'état d'insolvabilité est également prévue dans la législation en matière d'insolvabilité. Donc, le gouvernement fédéral pourrait arriver avec une définition d'insolvabilité suffisamment large pour lui permettre d'intervenir avant que les problèmes deviennent impossibles à régler sans assurer une redistribution des actifs.

Comme la sénatrice Moncion vient de le mentionner, je crois aussi qu'il est possible que l'initiative provienne du pouvoir de dépenser du fédéral, qui n'est lié à aucune compétence particulière. Il pourrait rendre l'octroi des fonds conditionnel à certaines initiatives provinciales, auquel cas certaines provinces pourraient refuser ces fonds. Par contre, il n'y aurait pas de problème de partage des compétences à cet égard.

Par ailleurs, ce qui est intéressant avec le projet de loi, c'est qu'il propose la consultation avec les parties prenantes. Cela permettra peut-être de trouver des initiatives auxquelles on n'aurait pas pensé jusqu'ici avec le projet de loi, mais qui pourraient ressortir lors des consultations avec le ministre. Donc, c'est aussi un élément à considérer.

Je ne sais si Me Bossé aimerait ajouter un commentaire ou si j'ai répondu à votre question.

Me Bossé : Pour donner un exemple de problème structurel, c'est que si le projet de loi invite le ministre à consulter et à déterminer quels sont les problèmes... Si, dans un cas, le problème, c'est un problème de financement, le gouvernement fédéral, comme ma collègue l'a invoqué, peut utiliser son pouvoir fédéral de dépenser pour aider à trouver des solutions à ce problème, par exemple, en demandant que les provinces fournissent une contribution similaire. Si le problème relève de la reddition de comptes, comme la sénatrice Gerba l'a mentionné, le gouvernement fédéral peut demander que des

[English]

Senator Woo: Thank you, Senator Moncion, and witnesses for appearing today and for your passion on this subject. I'm going to build on Senator Bellemare's question.

It struck me as I was listening to the responses that there is an explicit objective in your bill and then there is an implicit one. The explicit one I support in principle; it is to think about alternative frameworks for dealing with serious liquidity or insolvency problems at public institutions, such as universities, and for us to imagine if an alternative way of sorting out these problems could be conceived. That's okay. I don't know what that way is, but we can think about it.

That explicit objective is conditional on the implicit assumption that has just come out here in the last few minutes, which is that there would be a bailout from either the feds, the province or the fed's arm twisting the province or the province giving in to pressure, or something like that. If you take out that implicit assumption or belief, then you're restructuring the explicit goal of a different restructuring model. It simply finds a different way to inflict pain on the stakeholders, if I can put it in the crudest terms. The CCAA is a very crude way of inflicting pain to solve severe financial difficulties. It has rankings of creditors and it freezes payments, all of that. Everyone takes a haircut, right? The courts work out how much of a haircut you take. If you take out the implicit assumption that there will be a bailout, there is still going to have to be a haircut. Somebody's hair is going to be lost.

We can discuss this for a long time. Is there really a better restructuring approach without any bailout money that is going to make people any happier, or is this simply going to create more pain for the institution? It is going to be difficult to negotiate with the school of midwifery and the architecture people and the neighbourhood where your university is and all of the other stakeholders. That might lead to the more rapid demise of the institution.

Senator Moncion: The question is about the bailout and its structure. The problem, or the challenge, I should say, for universities and for people when they go under the insolvency act is understanding the depth of the problem within the institution and how to solve the problem and how long it can take to solve it. It doesn't always have to require bailout money. It could be a long-term debt that finances the structural problem that you find within a university. It might be something that is not solved within the next two or three years; it might take 20 or

conditions d'une réglementation provinciale qui encadrent mieux la reddition de comptes soient liées à son transfert de fonds.

[Traduction]

Le sénateur Woo : Je remercie la sénatrice Moncion et les témoins de leur présence aujourd'hui et de la passion qu'ils démontrent pour ce sujet. Je vais poursuivre sur la question de la sénatrice Bellemare.

En écoutant les réponses, j'ai compris que votre projet de loi comporte un objectif explicite et un objectif implicite. Je soutiens l'objectif explicite sur le principe; il consiste à réfléchir à d'autres cadres pour la gestion de graves problèmes de liquidités ou d'insolvabilité au sein d'institutions publiques, comme des universités, et à déterminer si nous pourrions concevoir une autre façon de régler ces problèmes. Je suis d'accord. Je ne sais pas quelle serait cette solution, mais nous pouvons y réfléchir.

Cet objectif explicite repose sur l'hypothèse implicite qui vient de ressortir ces dernières minutes, à savoir que le gouvernement fédéral ou la province fournirait un renflouement, ou bien le gouvernement fédéral tordrait le bras de la province pour qu'elle le fasse, ou celle-ci céderait aux pressions exercées sur elle, ou quelque chose du genre. Si vous supprimez cette hypothèse ou cette croyance implicite, alors vous restructurez l'objectif explicite d'un modèle de restructuration différent. Cela revient simplement à trouver un autre moyen de faire souffrir les parties prenantes, si je peux m'exprimer de la manière la plus crue. La LACC est un moyen très rudimentaire d'infliger une souffrance pour résoudre de graves difficultés financières. Elle comporte un classement des créanciers et un gel des paiements, etc. Tout le monde doit accepter une réduction, non? Les tribunaux déterminent le montant de cette réduction. Si vous éliminez l'hypothèse implicite d'un renflouement, il faudra quand même procéder à une réduction. Quelqu'un va devoir subir une perte.

Nous pourrions en discuter pendant longtemps. Existe-t-il vraiment une meilleure approche de la restructuration qui ne nécessite pas de renflouement et que les gens trouveraient plus satisfaisante, ou cette approche engendrerait-elle simplement plus de difficultés pour l'institution? Il sera difficile de négocier avec l'école de sages-femmes, les architectes, le quartier où se trouve votre université et toutes les autres parties prenantes. Cette approche pourrait aboutir à une disparition plus rapide de l'établissement.

La sénatrice Moncion : La question porte sur le renflouement et sa structure. Le problème, ou la difficulté, devrais-je dire, pour les universités et les personnes qui se placent sous la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, est de comprendre l'ampleur du problème au sein de l'institution, la manière de le résoudre et le temps que cela pourrait prendre. Il n'est pas toujours nécessaire d'avoir recours à des fonds de renflouement. Le problème structurel d'une université pourrait découler d'une dette à long terme. Il pourrait s'agir d'un

25 years. It's not new money that you're going to put into the institution; it is financing that is going to be provided with strict conditions.

Yes, at some point, difficult decisions are going to be made, but they are going to be made with the full understanding of the situation. What happens when a university goes under the CCAA? It becomes a process that is done within a very limited number of people. The idea is to cut and fix the problem quickly, as opposed to when you look at the whole situation and find all the dark holes where there are problems. You look at the problem in its entirety. If you look at some of the structural problems that you could possibly have, you might have a problem with the pension fund, which is requiring more money than is feasible in the long term. You will cut at some point, but you will cut with the people knowing what is going on and by finding solutions other than just getting rid of most of your creditors.

In the case of Laurentian, people are getting 14 to 24 cents out of every dollar. At the end of the day, there are many people who have lost money here as opposed to a longer-term financial restructuring where you could possibly have people getting 50 cents on the dollar instead of what they're getting right now.

[*Translation*]

Senator Ringuette: Thank you very much, Senator Moncion, for your very laudable intentions. I have no doubt about that. However, I wonder about the federal government's involvement. We are talking about transfer payments for post-secondary institutions and, in particular, for universities in a minority context, whether they are anglophone institutions in Quebec or francophone institutions in the rest of the country. However, once these payments are made to the provinces, the audit is done by the province's auditor. There is never any accountability at the federal level. That's my first observation.

My second observation is about the Bankruptcy and Insolvency Act and the CCAA, which was the door that Laurentian University went through. Your bill, which falls under the sole jurisdiction of the federal government in a similar matter, excludes post-secondary institutions from both of these federal entities. In fact, the only link that could exist in such a situation has just been excluded, or excluded by means of this bill. It says that from now on, regarding these two projects under federal jurisdiction, post-secondary educational institutions are excluded from the definition; I find that problematic.

problème qui ne pourra pas être résolu en deux ou trois ans; cela pourrait prendre 20 ou 25 ans. Il ne s'agit pas d'injecter de nouveaux fonds dans l'institution, mais d'offrir un financement qui sera assorti de conditions strictes.

Oui, à un moment donné, des décisions difficiles vont être prises, mais elles le seront sur la base d'une pleine compréhension de la situation. Que se passe-t-il lorsqu'une université se place sous la LACC? Il en résulte un processus qui est mené par un nombre très limité de personnes. L'idée est de réduire et de régler le problème rapidement, contrairement à ce qui se passe lorsqu'on examine la situation dans son ensemble et que l'on trouve tous les aspects qui posent problème. Vous regardez le problème dans sa globalité. Si vous examinez certains des problèmes structurels potentiels, vous pourriez constater un problème avec le fonds de pension, qui pourrait nécessiter plus d'argent que ce qui serait faisable sur le long terme. Vous ferez des coupes à un moment donné, mais vous le ferez en vous assurant que les gens savent ce qu'il en est et en trouvant des solutions autres que le simple fait de vous débarrasser de la plupart de vos créanciers.

Dans le cas de l'Université Laurentienne, les gens obtiennent de 14 à 24 ¢ sur chaque dollar. En fin de compte, beaucoup de personnes ont perdu de l'argent, contrairement à ce qui se serait produit dans le cadre d'une restructuration financière à plus long terme grâce à laquelle les gens pourraient peut-être obtenir 50 ¢ par dollar au lieu de ce qu'ils reçoivent actuellement.

[*Français*]

La sénatrice Ringuette : Merci beaucoup, sénatrice Moncion, pour vos intentions fort louables. Je n'ai aucun doute à cet égard. Par contre, je me pose des questions au sujet de l'implication du gouvernement fédéral. On parle de paiements de transfert pour les établissements d'enseignement postsecondaire et, ce qui est particulier, pour les universités en contexte minoritaire, que ce soit des établissements anglophones au Québec ou des établissements francophones dans le reste du pays. Cependant, une fois que ces paiements sont remis aux provinces, la vérification se fait par le vérificateur de la province. On n'a jamais de reddition de comptes à l'échelon fédéral. C'est ma première observation.

Ma deuxième observation concerne la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et la LACC, qui a été la porte qu'a empruntée l'Université Laurentienne. Votre projet de loi, qui relève de la seule compétence fédérale dans un dossier semblable, exclut les établissements d'enseignement postsecondaire de ces deux entités fédérales. En réalité, le seul lien qu'il pouvait y avoir dans une situation pareille, on vient de l'exclure, ou alors on l'exclut par le biais de ce projet de loi. On dit que, dorénavant, dans le cadre de ces deux projets de compétence fédérale, les établissements d'enseignement postsecondaire sont exclus de la définition; je trouve que cela pose problème.

I understand where you want to go. You want to have a more cooperative system for educational institutions. Are you convinced that the approach you are advocating is the solution? You'll have to convince me.

Mr. Bossé: On the issue of federal jurisdiction, I would like to point out that the minister's proposal could be to create a section in the CCAA that would deal specifically with these institutions, with a regime that would be more appropriate to the considerations that arise when a public post-secondary institution is publicly funded, but that would also implement the rights of certain groups. So, once you put all of those considerations together, perhaps the minister will say that this merits a regime that is bankruptcy or insolvency-specific for these institutions.

What we know is that when there is a CCAA process, the weakest do not win. It's not the programs with the fewest students that are protected; they are the first ones that are cut. Often these are the very programs that help vulnerable communities and people with constitutional rights —

[English]

The Deputy Chair: We are going to have to move on to the next questioner at some point here. Can you quickly wrap up?

Senator Ringuette: I need to be convinced that this is the way to go.

[Translation]

Mr. Bossé: This law would be a matter of federal jurisdiction, or rather this proposal would fall under federal jurisdiction.

Ms. Vani: The minister does not have to remove post-secondary institutions from the CCAA and the BIA; he should only do so if it is consistent with his proposal. Thus, he could decide to leave post-secondary institutions in these two statutes and give them a section that would mention that there are other interests that must be considered in the order in which claims are to be dealt with. The minister may decide that the best way to proceed would be to keep these two acts but make some adjustments to them. It could be a completely different act, which could be called the Post-Secondary Education Bankruptcy and Insolvency Act, for example, which would be similar to the BIA; these initiatives would not necessarily result in an exclusion.

[English]

The Deputy Chair: Thank you, Ms. Vani.

Je comprends où vous voulez aller. Vous voulez avoir un système plus coopératif pour les établissements d'enseignement. Êtes-vous convaincus que l'approche que vous préconisez est la solution? Vous devrez me convaincre.

Me Bossé : Sur la question de la compétence fédérale, j'aimerais souligner que la proposition du ministre pourrait être de créer une section dans la LACC qui traiterait spécifiquement de ces institutions, avec un régime plus approprié aux considérations soulevées lorsqu'une institution publique postsecondaire est financée par des fonds publics, mais qui mettraient également en œuvre les droits de certains groupes. Alors, une fois que l'on met toutes ces considérations ensemble, peut-être que le ministre dira que cela mérite un régime qui est propre à une faillite ou à une insolvabilité pour ces institutions.

Ce que l'on sait, c'est que, lorsqu'il y a un processus en vertu de la LACC, les plus faibles ne gagnent pas. Ce ne sont pas les programmes comptant le moins d'étudiants qui sont protégés; ce sont plutôt les premiers qui sont coupés. Souvent, ce sont justement les programmes qui aident les communautés vulnérables et les gens qui ont des droits constitutionnels...

[Traduction]

Le vice-président : Nous allons devoir passer à l'intervenant suivant à un moment donné. Pouvez-vous conclure rapidement?

La sénatrice Ringuette : J'ai besoin d'être convaincue que c'est la voie à suivre.

[Français]

Me Bossé : Cette loi serait de compétence fédérale, ou plutôt cette proposition serait de compétence fédérale.

Me Vani : Le ministre n'a pas à retirer de la LACC et de la LFI les établissements d'enseignement postsecondaire; il doit le faire seulement si cela est cohérent avec sa proposition. Donc, il pourrait décider de laisser les établissements d'enseignement postsecondaire dans ces deux lois et de leur attribuer une section qui mentionnerait qu'il y a d'autres intérêts qui doivent être considérés dans l'ordre où seront traitées les créances. Le ministre pourrait décider que la meilleure façon de procéder serait de conserver ces deux lois, mais d'y apporter certains ajustements. Ce pourrait être une loi complètement différente, qui s'appellerait par exemple « Loi sur la faillite et l'insolvabilité des établissements d'enseignement postsecondaire » et qui ressemblerait à la LFI; ce n'est pas nécessairement une exclusion qui va résulter de ces initiatives.

[Traduction]

Le vice-président : Merci, maître Vani.

We'll go to second round. We will do our questions one after the other and see what our witnesses might be able to offer. Quick questions, if we could, and then we'll hand it over to our witnesses to try and wrap it up.

Senator Loffreda: We've discussed bankruptcy and what happens "if," but one area I would like to touch on — and for that I'll go back to your second reading speech — is prevention. How will Bill S-215 prevent bankruptcies? I say that because an important aspect and facet of long-term sustainability is always financing, but also community support. I say community support because I was on the board of governors of Concordia University, and I did many fundraisers for McGill University, and regardless of how successful we were, the first thing we would do is say, "Who can we put together to raise money for the community?" The budget was always the first thing we would look at. I go back to your second reading speech where you say:

Despite the emergence of institutions by and for francophones such as the University of Sudbury, which has clear unified community support —

I would put that in capital letters.

— governments have been slow to act.

Have you explored that? How will it help the community support? How will it help obtain financing? Maybe prevention would be the key more than insolvency.

Last but not least — maybe you can answer in writing — you speak on Bill S-215 and say that the minister should be responsible for developing a proposal for federal initiatives designed to reduce the risk that an institution becomes bankrupt or insolvent, et cetera, but which minister? Where would you see this responsibility taking place?

The Deputy Chair: We will get all three questions on the table and then answers in writing if we can't get them in the time we have left.

Senator Marshall: Is this going to infringe upon provincial jurisdiction? I'm just thinking about my own province. Not all provincial governments might appreciate it. If there's money attached, they probably would. To me, that's an issue.

The other issue is that when we talk about the proposal, if the proposal is implemented and then the minister does table it in Parliament as soon as is practical, how do we bring the circle right around with the accountability? I think Senator Ringuette touched on that. When we implement the proposal or the

Nous allons passer au deuxième tour. Nous allons poser nos questions chacun notre tour et voir quelles réponses nos témoins peuvent nous fournir. Des questions rapides, si possible, puis nous laisserons la parole à nos témoins pour essayer de conclure.

Le sénateur Loffreda : Nous avons parlé de la faillite et de ce qui se passe si cette situation se produit, mais le domaine que j'aimerais aborder — et je reviendrai pour cela au discours que vous avez prononcé à l'étape de la deuxième lecture — est la prévention. Comment le projet de loi S-215 prévient-il les faillites? Je dis cela parce que l'un des aspects essentiels de la viabilité à long terme est toujours le financement, mais aussi le soutien de la communauté. Je parle de soutien communautaire parce que j'ai siégé au conseil d'administration de l'Université Concordia et j'ai organisé de nombreuses collectes de fonds pour l'Université McGill, et indépendamment de notre degré de réussite, la première chose que nous faisons était de nous demander : « Qui pourrions-nous réunir pour récolter des fonds pour la communauté? » Nous commençons toujours par examiner le budget. Je reviens à votre discours, dans lequel vous dites :

Malgré l'émergence d'établissements par et pour les francophones comme l'Université de Sudbury qui a l'appui clair et unifié de sa communauté,...

Je mettrais ces mots en majuscules.

... les gouvernements tardent à agir.

Avez-vous réfléchi à cette question? Comment le projet de loi contribuera-t-il au soutien de la communauté? Comment aidera-t-il à obtenir un financement? La prévention serait peut-être une meilleure solution que l'insolvabilité.

Enfin et surtout — peut-être pourrez-vous répondre par écrit — vous parlez du projet de loi S-215 et vous dites que le ministre devrait être responsable de l'élaboration d'une proposition d'initiatives fédérales visant à réduire le risque qu'un établissement fasse faillite ou devienne insolvable, etc., mais quel ministre? À qui cette responsabilité revient-elle, selon vous?

Le vice-président : Nous allons poser les trois questions, puis nous recueillerons les réponses par écrit si nous ne pouvons pas les obtenir dans le temps qui nous reste.

La sénatrice Marshall : Cela va-t-il empiéter sur les compétences provinciales? Je pense à ma propre province. Tous les gouvernements provinciaux ne seront peut-être pas d'accord. S'il y a de l'argent en jeu, ce sera probablement le cas. J'estime que cela pose problème.

L'autre question qui se pose est la suivante : si la proposition est mise en œuvre et que le ministre la dépose au Parlement dès que possible, que pouvons-nous faire pour garantir la reddition de comptes? Je pense que la sénatrice Ringuette a abordé ce point. Lorsque nous mettrons en œuvre la proposition ou quand

proposal is implemented, what is the accountability mechanism that goes back to the minister and gets tabled in both houses?

[*Translation*]

Senator Bellemare: My question echoes the themes that were just discussed. I wonder if, in order to simplify the bill, it would be a good idea to remove the responsibility for federal initiatives from the bill and include that in an act.

Why not try to do that, politically speaking? In any case, if people don't want to meet, they won't, whether there is a law or not. We are talking about consultations and all that. So, we should have a strategy based on provincial and federal involvement and have the necessary provisions in the Bankruptcy and Insolvency Act that allow for action. We would have something simpler to help the university and build a model based on exchanges that occurred during consultations.

Senator Moncion: This is one of the things that we think should be revisited, because the Companies' Creditors Arrangement Act is so easy to use and so accessible that very often companies do not make the effort to come up with solutions that could solve their problems without a loss of business. I will take three minutes for that example, and then we will answer the questions that the senators have asked in writing.

Take Mountain Equipment Co-op (MEC). When MEC used the Companies' Creditors Arrangement Act — it was a cooperative — their first instinct was to get protection from their creditors, and they sold the cooperative to American interests.

However, in the cooperative model, they had everything they needed to solve their problem. All they had to do was ask their members for an extra \$5 share, because they had over five or six million members. All they had to do was get \$5 more from each of their members and they would have solved their cash flow and insolvency problem. Using the Companies' Creditors Arrangement Act was quick, they solved their problem, but Mountain Equipment Co-op is gone.

[*English*]

The Deputy Chair: I think we've had some great answers. Not every single question has been answered fully, so I'm going to ask our witnesses if they could follow up based on the final questions. If there is anything more you would like to add, we would like to receive it through the clerk.

la proposition sera mise en œuvre, quel sera le mécanisme de reddition de comptes qui permettra le retour au ministre et le dépôt devant les deux Chambres?

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Ma question reprend un peu les thèmes qui viennent d'être abordés. Je me demande si, pour simplifier le projet de loi, ce ne serait pas une bonne idée d'y supprimer la responsabilité des initiatives fédérales et d'inclure cela dans une loi.

Pourquoi ne pas essayer de le faire, politiquement parlant? De toute manière, si les gens ne veulent pas se rencontrer, ils ne le feront pas, qu'il y ait une loi ou non. On parle de consultations et de tout cela. Donc, il faudrait avoir une stratégie basée sur l'implication des provinces et du fédéral et avoir les dispositions nécessaires dans la Loi sur la faillite et l'insolvabilité qui permettent d'agir. On aurait quelque chose de plus simple pour aider l'université et bâtir un modèle construit sur des échanges survenus lors de consultations.

La sénatrice Moncion : Cela fait partie des choses qui devraient être revues, à notre avis, parce que la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies est si facile à utiliser et si accessible que, très souvent, les entreprises ne font pas les efforts nécessaires pour trouver des solutions qui pourraient régler leurs problèmes sans qu'il y ait de perte d'entreprise. Je prends trois minutes pour cet exemple-là, puis nous allons répondre par écrit aux questions posées par les sénateurs.

Prenez Mountain Equipment Co-op (MEC). Quand MEC a utilisé la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies — c'était une coopérative —, leur premier réflexe a été de se mettre à l'abri de leurs créanciers, et ils ont vendu la coopérative à des intérêts américains.

Cependant, dans le modèle coopératif, ils avaient tout ce dont ils avaient besoin pour régler leur problème. Tout ce qu'ils avaient à faire, c'était de demander à leurs membres une part de 5 \$ de plus, car ils avaient plus de cinq ou six millions de membres. Ils n'avaient qu'à aller chercher 5 \$ de plus auprès de chacun de leurs membres et ils auraient réglé leur problème de liquidités et d'insolvabilité. Utiliser la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies a été rapide, ils ont réglé leur problème, mais Mountain Equipment Co-op a disparu.

[*Traduction*]

Le vice-président : Je pense que nous avons obtenu d'excellentes réponses. Toutes les questions n'ont pas reçu une réponse complète. Je vais donc demander à nos témoins s'ils peuvent faire un suivi pour répondre aux dernières questions. Si vous souhaitez ajouter quelque chose, veuillez nous transmettre vos commentaires par l'intermédiaire de la greffière.

The impassioned responses have certainly captured my attention on the importance of this as an alternative, and I'm glad we're studying it robustly. I'll bring us to a conclusion and thank our witnesses very much for being here. We will switch over to the next panel.

We now welcome our second panel. In the room, we have David Robinson, Executive Director, Canadian Association of University Teachers; and Ms. Sarah Godwin, Director, Legal Services and Labour Relations, General Counsel, Canadian Association of University Teachers. With us via videoconference are Susan Wurtele, President, Ontario Confederation of University Faculty Associations; and Mina Rajabi Paak, Policy Analyst, Ontario Confederation of University Faculty Associations.

We will begin with an opening statement from Mr. Robinson, followed by Ms. Wurtele. If you could keep those opening statements to less than five minutes, that would be great.

David Robinson, Executive Director, Canadian Association of University Teachers: I would like to begin by acknowledging that we are meeting this evening on the unceded and traditional territory of the Algonquin people.

I am grateful for the invitation to be here tonight on behalf of the Canadian Association of University Teachers. For those of you who are not familiar with us, we represent 72,000 faculty, librarians and professional staff at more than 120 post-secondary institutions in all provinces across the country.

The post-secondary institutions bankruptcy protection act would exclude public post-secondary institutions from the Companies' Creditors Arrangement Act and the Bankruptcy and Insolvency Act. Our association fully supports this important change. These processes are inappropriate and unnecessary for publicly funded institutions, universities and colleges and are counter to the fundamental values and principles of those institutions including, quite centrally, collegial decision-making and academic freedom. We've learned this the hard way. In February 2021, Laurentian University was the first publicly funded university to apply for and receive CCAA protection. It was an unnecessary, inappropriate, costly and destructive decision by the university's administration.

It was unnecessary because mechanisms to deal with the institutions' financial challenges already existed. First, as was noted by the Auditor General of Ontario, the university did not follow the normal broader public sector precedent to seek financial assistance from the provincial government. Second, it deliberately ignored language in the contract with the Laurentian

Les réponses passionnées qui ont été données ont certainement attiré mon attention sur l'importance de cette autre solution, et je suis heureux que nous l'étudions en profondeur. Je vais conclure et remercier nos témoins d'avoir été présents. Nous allons passer au prochain groupe de témoins.

Nous accueillons maintenant notre deuxième groupe de témoins. Dans la salle, nous avons M. David Robinson, directeur général de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université, et Mme Sarah Godwin, directrice des services juridiques et des relations de travail, avocate générale de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université. Nous recevons par vidéoconférence Mme Susan Wurtele, présidente de l'Union des associations des professeurs des universités de l'Ontario, et de Mme Mina Rajabi Paak, analyste des politiques de l'Union des associations des professeurs des universités de l'Ontario.

Nous allons commencer par la déclaration liminaire de M. Robinson, qui sera suivi de Mme Wurtele. Si vous pouviez limiter vos déclarations à moins de cinq minutes, ce serait formidable.

David Robinson, directeur général, Association canadienne des professeures et professeurs d'université : J'aimerais commencer par reconnaître que nous nous réunissons ce soir sur le territoire non cédé et traditionnel du peuple algonquin.

Je suis reconnaissant de l'invitation qui m'a été faite d'être ici ce soir au nom de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université. Pour ceux d'entre vous qui ne nous connaissent pas, nous représentons 72 000 professeurs, bibliothécaires et professionnels de plus de 120 établissements postsecondaires dans toutes les provinces du pays.

La Loi sur la protection des établissements d'enseignement postsecondaire contre la faillite excluait les établissements postsecondaires publics de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Notre association appuie pleinement cet important changement. Ces processus sont inadéquats et inutiles pour les institutions, les universités et les collèges financés par des fonds publics et vont à l'encontre des valeurs et des principes fondamentaux de ces établissements, y compris, et surtout, de la prise de décision collégiale et de la liberté universitaire. Nous l'avons appris à nos dépens. En février 2021, l'Université Laurentienne a été la première université financée par des fonds publics à demander et à recevoir la protection de la LACC. La décision prise par l'administration de cette université a été inutile, inadéquate, coûteuse et destructrice.

Elle était inutile, car il existait déjà des mécanismes qui auraient permis de régler les difficultés financières de l'établissement. Premièrement, comme l'a fait remarquer la vérificatrice générale de l'Ontario, l'université n'a pas suivi le précédent normal du secteur public élargi pour demander une aide financière au gouvernement provincial. Deuxièmement, en

University Faculty Association that provides for a specific process to follow in instances where bona fide financial pressures exist. Virtually every faculty association in Canada has negotiated financial exigency provisions in their collective agreements that deal with such instances of financial crises. The administration of Laurentian University chose to ignore the collective agreement, purposely withheld financial information from the faculty association and turned to an expensive and combative legal process.

In pursuing protection under the CCAA and casting aside the financial exigency process, the administration also betrayed the fundamental values of the university. Historically, it's important to remember that financial exigency clauses arose in collective agreements precisely to protect the principles of collegial academic decision-making and academic freedom. Financial exigency processes ensure that decisions about academic restructuring and program closures are made not by administrative or creditor diktat, but with the active participation of the academic community — those who have the expertise on educational matters.

Financial exigency language also protects the foundational value of all universities — academic freedom. As the Supreme Court of Canada has noted, academic freedom is necessary to allow a “free and fearless search for knowledge and the propagation of ideas” that is “essential to our continuance as a lively democracy.” Academic freedom grants academic staff the right to teach, research and express views without institutional censorship or reprisal. Tenure, awarded only after a lengthy probationary period, is the procedural safeguard for academic freedom. It ensures that academic staff can be dismissed only for just cause or bona fide financial reasons. Financial exigency language ensures that administrations do not use a financial crisis as a cover to violate the principles of tenure and academic freedom by targeting academics they find controversial, difficult or unpopular. In short, the values and goals of post-secondary institutions are inconsistent with the commercial framework that ordinarily guides CCAA proceedings.

Finally, the CCAA process is also extremely and needlessly costly compared to the normal financial exigency options available. The Laurentian University administration needlessly spent tens of millions of dollars on lawyers and consultants while nearly 200 faculty and staff positions were lost and 69 programs were cancelled, many of which were unique French language and

prenant cette décision, l'administration a délibérément fait fi du libellé du contrat conclu avec l'Association des professeurs et professeurs de l'Université Laurentienne, qui prévoit une procédure précise à suivre en cas de véritables pressions financières. Presque toutes les associations de professeurs du Canada ont négocié dans leur convention collective des dispositions sur les urgences financières qui traitent de ce type de crise financière. L'administration de l'Université Laurentienne a choisi de faire fi de la convention collective, a délibérément caché des renseignements financiers à l'association des professeurs et a eu recours à un processus juridique coûteux et combatif.

En cherchant à obtenir la protection de la LACC et en écartant le processus lié aux urgences financières, l'administration a également trahi les valeurs fondamentales de l'université. N'oublions pas qu'historiquement, les clauses liées aux urgences financières sont apparues dans les conventions collectives précisément pour protéger les principes de la prise de décision collégiale et de la liberté universitaire. Les processus liés aux urgences financières garantissent que les décisions relatives à la restructuration pédagogique et à l'élimination de programmes ne sont pas prises en fonction d'un diktat de l'administration ou des créanciers, mais de la participation active de la communauté universitaire, c'est-à-dire des personnes qui détiennent l'expertise en matière d'enseignement.

Le libellé relatif aux urgences financières protège également la valeur fondamentale de toutes les universités : la liberté universitaire. Comme l'a souligné la Cour suprême du Canada, la liberté universitaire est nécessaire pour permettre la recherche du savoir et le rayonnement des idées en toute liberté, qui sont essentiels à la vitalité de notre démocratie. La liberté universitaire confère au personnel universitaire le droit d'enseigner, de faire des recherches et d'exprimer des opinions sans censure ou représailles de la part des établissements. La titularisation, qui n'est accordée qu'après une longue période probatoire, est la garantie procédurale de la liberté universitaire. Elle garantit que le personnel universitaire ne peut être licencié que pour un motif valable ou des raisons financières justifiées. Le libellé relatif aux urgences financières garantit que les administrations n'utilisent pas une crise financière comme couverture pour violer les principes de la permanence et de la liberté universitaire en ciblant les universitaires qu'elles trouvent controversés, difficiles ou impopulaires. En bref, les valeurs et les objectifs des établissements postsecondaires sont incompatibles avec le cadre commercial qui guide habituellement les procédures de la LACC.

Enfin, la procédure de la LACC est également extrêmement et inutilement coûteuse par rapport aux solutions normales liées aux urgences financières. L'administration de l'Université Laurentienne a dépensé inutilement des dizaines de millions de dollars pour payer des avocats et des consultants, alors que près de 200 postes de professeurs et d'employés ont été perdus et que

Indigenous programs, including the only Indigenous bilingual midwifery program serving northern Ontario.

Earlier this year, CAUT released a commissioned report by Simon Archer of Goldblatt Partners and Dr. Virginia Torrie, Professor of Law at the University of Manitoba. Their conclusion was:

The policy objectives of public institutions, such as universities, are inconsistent with the core rationale of insolvency law to promote commercial risk-taking. Universities rely on and are backstopped by government funding. Applying the CCAA to such institutions changes the ground rules on which they operate. This requires them to compete in a “marketplace”, commodifies public purposes and goods, and undermines university governance ...

The report concludes by emphasizing the pressing need to amend the CCAA and the Bankruptcy and Insolvency Act to preclude its use by public universities and colleges. I therefore urge the committee to support this legislation, particularly in light of the harsh lessons learned from Laurentian University.

Thank you.

The Deputy Chair: Thank you, Mr. Robinson.

Susan Wurtele, President, Ontario Confederation of University Faculty Associations: I am speaking to you from the treaty and traditional territory of the Mississauga Anishinaabeg people.

I am the president of the Ontario Confederation of University Faculty Associations, OCUFA for short. With me tonight is Mina Rajabi Paak, a policy analyst at OCUFA. We represent 17,000 full-time and contract faculty and academic librarians at 30 universities across Ontario, including the Laurentian University Faculty Association. We are here today to address the committee regarding Bill S-215, the post-secondary institutions bankruptcy protection act.

We strongly support the measures proposed in the bill, particularly the amendments to the Companies' Creditors Arrangement Act and the Bankruptcy and Insolvency Act, which will provide for post-secondary educational institutions to be excluded from these processes. The CCAA is designed to protect private companies from their creditors and has no place in the public sector. Public and publicly assisted institutions differ from private corporations in significant ways, including their requirements for compliance with provincial policy and

69 programmes ont été éliminés, dont un grand nombre de programmes uniques de langue française et de programmes autochtones, y compris le seul programme bilingue autochtone de sages-femmes desservant le Nord de l'Ontario.

Plus tôt cette année, l'ACPPU a publié un rapport commandé par Simon Archer, de Goldblatt Partners, et Virginia Torrie, professeure de droit à l'Université du Manitoba. Sa conclusion était la suivante :

Les objectifs des politiques des établissements publics, comme les universités, sont incompatibles avec la principale raison d'être de la législation relative à l'insolvabilité, qui est d'encourager la prise de risques commerciaux. Les universités dépendent des financements publics, qui leur servent de filet de sécurité. L'application de la LACC à ces établissements modifie les règles de base de leur fonctionnement. Elle requiert que ces établissements soient concurrentiels sur un « marché », elle marchandise les biens et les intérêts publics, et elle sape la gouvernance [...]

Dans la conclusion de ce rapport, on souligne le besoin pressant de modifier la LACC et la Loi sur la faillite et l'insolvabilité pour empêcher son utilisation par les universités et les collèges publics. J'exhorte donc le comité à appuyer cette loi, surtout à la lumière des dures leçons tirées du cas de l'Université Laurentienne.

Merci.

Le vice-président : Merci, monsieur Robinson.

Susan Wurtele, présidente, Union des associations des professeurs des universités de l'Ontario : Je m'adresse à vous depuis le territoire traditionnel et visé par un traité du peuple anishinabe de Mississauga.

Je suis présidente de l'Union des associations des professeurs des universités de l'Ontario, dont l'acronyme est OCUFA. Je suis accompagnée ce soir de Mina Rajabi Paak, analyste des politiques à l'OCUFA. Nous représentons 17 000 professeurs à temps plein, chargés de cours et bibliothécaires de 30 universités de l'Ontario, dont l'Association des professeures et professeurs de l'Université Laurentienne. Nous sommes ici aujourd'hui pour témoigner devant le comité au sujet du projet de loi S-215, Loi sur la protection des établissements d'enseignement postsecondaire contre la faillite.

Nous appuyons fermement les mesures proposées dans le projet de loi, en particulier les modifications apportées à la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, qui permettront d'exclure les établissements d'enseignement postsecondaire de ces mécanismes. La LACC est conçue pour protéger les entreprises privées de leurs créanciers et n'a pas sa place dans le secteur public. Les établissements publics et les établissements bénéficiant d'une aide publique diffèrent des sociétés privées à

operating procedures related to accountability, finance and administration. These institutions should not be subject to the same rules and regulations governing financial insolvency and bankruptcy for corporations in the private sector.

In February 2021, faculty, staff, students and community members across Canada were shocked to learn that Laurentian University, a public institution in Ontario, filed for insolvency protection under the CCAA. It was an unprecedented move that triggered the largest cuts ever experienced at a Canadian university and resulted in the cancellation of 69 academic programs and the loss of nearly 200 faculty and staff positions. The cuts rocked the foundations of the Sudbury community and threatened many of the academic programs that were integral to Laurentian's mission as a bilingual and tricultural institution with a mandate to serve northern Ontario.

The cuts to francophone programs and course offerings undermine Canada's commitment to bilingualism and will have an immeasurable impact on the educational and employment opportunities for one of Canada's largest francophone communities outside of New Brunswick and Quebec. In response, Ontario's French Language Services Commissioner has called out the Laurentian administration and the Government of Ontario for failing in their responsibilities to safeguard the interests of Ontario's French speakers. The cuts have also resulted in the closure of Laurentian's Indigenous Studies Program — a leading department in North America — at a time when teaching from an Indigenous-centred perspective has been deemed to be an essential component of Canada's commitment to the Calls to Action of the Truth and Reconciliation Commission. The loss of these programs serves to underscore why it is inappropriate for public institutions of any kind, and most especially universities, to be subjected to a corporate mechanism designed to safeguard the investment of shareholders and consumers.

A preliminary report from the Office of the Auditor General of Ontario found that Laurentian's CCAA filing was inappropriate and could have been avoided. The report also detailed poor management decisions and financial choices by administration officials, limited transparency and a lack of action from the provincial government.

In short, it is the responsibility of federal and provincial governments to ensure the health and sustainability of public institutions through legislation, regulations and funding. The purpose of public institutions, like universities, is to strengthen the social and cultural fabric of our communities and serve the common good, whereas the goal of a private corporation is

bien des égards, notamment par les exigences de conformité aux politiques provinciales qui leur sont imposées et leurs règles de fonctionnement en matière de responsabilité, de finances et d'administration. Ces établissements ne devraient pas être assujettis aux mêmes règles que celles qui régissent les sociétés privées au chapitre de l'insolvabilité financière et de la faillite.

En février 2021, le corps professoral, le personnel, les étudiants et les gens du milieu universitaire de partout au Canada ont été abasourdis d'apprendre que l'Université Laurentienne, un établissement public de l'Ontario, avait demandé la protection contre l'insolvabilité en vertu de la LACC. Cette démarche sans précédent a déclenché les plus importantes compressions jamais effectuées dans une université canadienne, causant l'annulation de 69 programmes d'études et la perte de près de 200 postes de professeurs et d'employés. Ces coupes ont ébranlé les fondations de la collectivité de Sudbury et mis en péril de nombreux programmes universitaires qui faisaient partie intégrante de la mission de la Laurentienne en tant qu'institution bilingue et triculturelle ayant pour mandat de servir le Nord de l'Ontario.

Les coupes dans les programmes et les cours offerts en français vont à l'encontre de l'engagement du Canada envers le bilinguisme et auront un impact incommensurable sur les possibilités d'études et d'emploi de l'une des plus grandes communautés francophones du Canada à l'extérieur du Nouveau-Brunswick et du Québec. En réaction, la commissaire aux services en français de l'Ontario a reproché à l'administration de la Laurentienne et au gouvernement de l'Ontario d'avoir failli à leurs devoirs de protection des intérêts des francophones de l'Ontario. Ces compressions ont également entraîné la fermeture du programme d'études autochtones de la Laurentienne, un département de premier plan en Amérique du Nord, à un moment où l'enseignement dans une perspective autochtone est considéré comme une composante essentielle de l'engagement du Canada à donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. La perte de ces programmes montre bien pourquoi il est inacceptable que les institutions publiques de toutes sortes, et plus particulièrement les universités, soient soumises à un mécanisme conçu pour protéger l'investissement des actionnaires et des consommateurs.

Un rapport préliminaire du Bureau du vérificateur général de l'Ontario a révélé qu'il était inapproprié que la Laurentienne invoque la LACC et que cela aurait pu être évité. Ce rapport fait également état de mauvaises décisions de gestion et de mauvais choix financiers de la part des responsables de l'administration, d'une transparence limitée et de l'inaction du gouvernement provincial.

Bref, il incombe aux gouvernements fédéral et provinciaux d'assurer la santé et la viabilité des institutions publiques au moyen de lois, de règlements et de financement. Le but des institutions publiques comme les universités est de renforcer le tissu social et culturel de nos collectivités et de servir le bien commun, alors que le but d'une société privée est en grande

largely to ensure profits for shareholders. Legislation intended for private sector corporations has no place in the public sector.

That Laurentian University was able to file for credit protection has far-reaching implications for all publicly funded institutions in Canada. If the CCAA and BIA are not reformed, this process could be used to restructure other institutions and undermine Canada's public post-secondary education system.

We urge this committee to take heed from the Laurentian crisis and recommend the adoption of Bill S-215 to prevent any of Canada's vital public post-secondary educational institutions from being subjected to BIA or CCAA proceedings. We join with the committee in a shared commitment to ensuring an independent, stable, accessible, high-quality and thriving public university sector, and it is in that spirit that we offer our remarks in support of the bill today. Thank you.

The Deputy Chair: Thank you, Ms. Wurtele. We will now move to questions from the senators.

[*Translation*]

Senator Bellemare: I understand that you support the bill, specifically the provisions that deal with the Bankruptcy and Insolvency Act. I have not heard you speak to the proposals regarding the ministers' structural plan.

Is my interpretation of your position correct? Do you agree with the bill, and in particular the specifics that relate to the Bankruptcy and Insolvency Act?

[*English*]

Mr. Robinson: I think our remarks are more geared towards the Companies' Creditors Arrangement Act under which Laurentian reached insolvency. Similarly, we wouldn't want an institution to have access to the Bankruptcy and Insolvency Act as well.

Senator Bellemare: We are talking here about universities, human capital and a problem of solvency. We have accountability rules that are very specific for capital in general. Do you think — I don't know if this is your area of expertise or if you ever thought about this — if we had other accounting rules that would treat human capital and investment into this area in another way that it could be helpful in financing the production of such knowledge or of such capital?

partie de générer des profits pour les actionnaires. La législation destinée aux entreprises privées n'a pas sa place dans le secteur public.

Le fait que l'Université Laurentienne ait été en mesure de demander une protection contre ses créanciers a de profondes répercussions sur toutes les institutions financées par l'État au Canada. Sans une réforme de la LACC et la LFI, ces mécanismes pourraient être utilisés ailleurs pour restructurer d'autres institutions et miner le système public d'éducation postsecondaire du Canada.

Nous exhortons le comité à tirer des leçons de la crise de la Laurentienne et à recommander l'adoption du projet de loi S-215 afin d'éviter que d'autres établissements d'enseignement postsecondaire publics essentiels du Canada ne soient soumis à des procédures en vertu de la LFI ou de la LACC. Nous partageons avec le comité la volonté de garantir au Canada un réseau universitaire public indépendant, stable, accessible, de grande qualité et prospère. C'est dans cet esprit que nous vous présentons nos observations à l'appui du projet de loi aujourd'hui. Merci.

Le vice-président : Merci, madame Wurtele. Nous passerons maintenant aux questions des sénateurs.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Si je comprends bien, vous appuyez le projet de loi, plus particulièrement les dispositions qui concernent la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Je ne vous ai pas entendus parler des propositions concernant le plan structurel des ministres.

Mon interprétation de votre position est-elle correcte? Vous êtes d'accord avec le projet de loi, et notamment les particularités qui touchent à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité?

[*Traduction*]

M. Robinson : Je pense que nos observations portent davantage sur la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies en vertu de laquelle la Laurentienne s'est protégée contre l'insolvabilité. De même, nous ne voudrions pas qu'un établissement puisse se prévaloir de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité non plus.

La sénatrice Bellemare : Nous parlons ici d'universités, de capital humain et d'un problème de solvabilité. Nous avons des règles en matière de responsabilité qui sont très pointues pour le capital en général. Pensez-vous — je ne sais pas si c'est de votre domaine de compétence ou si vous y avez déjà réfléchi — que si nous avions d'autres règles comptables sur le capital humain et l'investissement dans ce domaine, ce pourrait être utile pour financer la production de tant de savoir ou ce genre de capital?

Mr. Robinson: That's certainly a big question. It's well beyond my area of expertise. What I can certainly say, from our experience, is that questions of accountability and transparency are at the root of how universities and colleges should function. Universities and colleges should be financially accountable to their communities. One of the failings that we discovered at Laurentian was a failure in governance, oversight and accountability.

I would say that one of the key lessons that we learned from Laurentian, in addition to looking at the CCAA process, insolvency and bankruptcy, is that we also need to look at what the structures of our institutions are in terms of their accountability to the community. Clearly, in this particular case, no one outside of a small group was fully aware how deep they had fallen into a financial crisis until it was too late.

Senator Loffreda: I thank our panellists for being here.

I would like to go back to the question I asked Senator Moncion. We were all very excited about her being on the witness stand and we had so many questions that she didn't have a chance to answer, but she will answer in writing, I hear. I would like to have your opinion. The purpose of the legislation is also prevention. We want to prevent insolvency and bankruptcy. You mentioned the word "community," not to go back to her second reading where she mentioned Laurentian University had significant community support. I'm not quoting, but that was the intent of her comment. I could go back and quote it, but that was what she intended to say, and she did say that. You mentioned communities.

How will Bill S-215 help prevent bankruptcy and insolvency? You seem to know a little more about the bankruptcy of Laurentian University than many of us. I was on the board of governors of Concordia University and did fundraisers for McGill University, and the community involvement was huge in those universities. You always want government to be involved as least as possible when it comes to situations such as community support that could replace government support. It is always better to do that.

Why wasn't there community support? How will Bill S-215 help labour relations? Will it help labour relations?

Mr. Robinson: Thank you very much for the question.

M. Robinson : C'est assurément une grande question. Elle dépasse largement mon domaine de compétence. Je peux toutefois vous dire que d'après notre expérience, la responsabilité et la transparence devraient indéniablement être des piliers du fonctionnement des universités et des collèges. Les universités et les collèges devraient rendre compte de leur gestion financière à leur collectivité. Nous avons découvert que les problèmes à la Laurentienne relevaient notamment d'un manque de gouvernance, de surveillance et d'imputabilité.

Je dirais que l'une des principales leçons que nous avons tirées de l'expérience de la Laurentienne, c'est que non seulement il faut revoir les mécanismes prévus par la LACC et les règles sur l'insolvabilité et la faillite, mais il faut examiner les structures de nos institutions et la façon dont elles rendent des comptes à la collectivité. Il est clair que dans ce cas particulier, personne en dehors d'un petit groupe n'était pleinement conscient de l'ampleur de la crise financière dans laquelle ils étaient enlisés jusqu'à ce qu'il ne soit trop tard.

Le sénateur Loffreda : Je remercie nos témoins d'être présents parmi nous.

Je voudrais revenir à la question que j'ai posée à la sénatrice Moncion. Nous étions tous très excités à l'idée qu'elle soit à la barre des témoins et nous avons tellement de questions qu'elle n'a pas eu l'occasion de répondre à toutes, mais elle y répondra par écrit, d'après ce que j'ai compris. J'aimerais avoir votre avis. L'objectif de ce projet de loi est également la prévention. Nous voulons prévenir l'insolvabilité et la faillite. Vous avez mentionné le mot « collectivité ». À la deuxième lecture, elle avait mentionné que l'Université Laurentienne bénéficiait d'un soutien important au sein de sa collectivité. Je ne la cite pas textuellement, ici, mais c'était l'intention de son commentaire. Je pourrais le retrouver et le citer, mais c'est ce qu'elle avait l'intention de dire, et elle l'a dit. Vous avez mentionné les collectivités.

Comment le projet de loi S-215 contribuera-t-il à prévenir la faillite et l'insolvabilité? Vous semblez en savoir un peu plus sur la faillite de l'Université Laurentienne que beaucoup d'entre nous. J'ai fait partie du conseil d'administration de l'Université Concordia et j'ai participé à des collectes de fonds pour l'Université McGill, et la participation de la collectivité était énorme dans ces universités. On veut toujours que le gouvernement intervienne le moins possible et que le soutien collectif l'emporte autant que possible sur le soutien gouvernemental. C'est toujours mieux.

Pourquoi n'y avait-il pas de soutien de la collectivité? Comment le projet de loi S-215 améliorera-t-il les relations de travail? Est-ce qu'il améliorera les relations de travail?

M. Robinson : Merci beaucoup pour cette question.

I think the best way that we can prevent an institution from falling into insolvency is ensuring that we follow the financial exigency provisions that is the custom and practice in contract language in almost every agreement across the country. Financial exigency exists to prevent a financial catastrophe, but it is one that involves the entire community. Laurentian could have decided to trigger the financial exigency clause well before it went past the point of no return. It decided not to. But we could have then seen, and the Auditor General of Ontario makes this clear, a much more cooperative, inclusive process in which all considerations, not just financial but also educational considerations, were also taken into account.

I don't think that the bill has a direct prevention measure, but it prevents institutions from bypassing a better, less costly and more inclusive process of dealing with financial problems.

Ms. Wurtele: I completely agree with the comments that Mr. Robinson has made in terms of this bill. It would provide an opportunity for a pause long enough to engage some of these additional processes. I think the situation that unfolded at Laurentian happened so fast that there wasn't a moment when the community could actually step in, intervene and coordinate to try to save the university. I think one of the important elements of this bill is that moment to pause to try and engage in more appropriate structures to operate within a university system, as opposed to just referring to or reverting to the CCAA and BIA.

Senator Marshall: One of the areas that I am stuck on is that the federal minister is going to develop a proposal to help an institution that's having financial problems, but it is going to require the cooperation of the provincial government, probably the municipal government, and other stakeholders. I can't see that working in all instances, so I would like to hear your feedback on that aspect of it. It sounds like this is going to work, but knowing what I know about provincial governments, I would say some provincial governments are going to look at this as infringing on their jurisdiction.

When I think about what happened to Laurentian University, it seemed that based on the Auditor General's report that the province was willing to let the university fall. I mean, it is possible that in another instance you may find yourself in a situation where the province wants the institution to fail but the federal government doesn't. There is that conflicting possibility. I would appreciate your comments on that, Mr. Robinson. I would also appreciate it, Ms. Wurtele, if you could speak to that.

Mr. Robinson: Thank you for the question.

Je pense que la meilleure façon d'empêcher une institution de sombrer dans l'insolvabilité est de veiller à suivre les dispositions relatives aux exigences financières qui sont la coutume et l'usage dans le vocabulaire contractuel de presque toutes les conventions au pays. Les exigences financières sont là pour prévenir une catastrophe financière, mais on parle ici d'une catastrophe qui touche toute la société. La Laurentienne aurait pu décider d'appliquer les dispositions sur les exigences financières bien avant de dépasser le point de non-retour. Elle a décidé de ne pas le faire. Mais elle aurait pu adopter, et le vérificateur général de l'Ontario l'a dit clairement, une approche beaucoup plus coopérative et inclusive dans laquelle toutes les considérations, pas seulement les considérations financières, mais aussi les considérations éducatives, auraient été prises en compte.

Je ne pense pas que le projet de loi prévoit de mesure de prévention directe, mais il empêche les établissements de contourner un processus meilleur, moins coûteux et plus inclusif pour régler des problèmes financiers.

Mme Wurtele : Je suis tout à fait d'accord avec les commentaires que M. Robinson a faits au sujet de ce projet de loi. Il permettrait de faire une pause suffisamment longue pour engager des démarches supplémentaires. Je pense que la situation à la Laurentienne est survenue si rapidement qu'il n'y a pas eu de moment où la collectivité a pu intervenir et se coordonner pour essayer de sauver l'université. Je pense que l'un des éléments importants de ce projet de loi est ce moment de pause qu'il prévoit pour essayer de faire intervenir des structures plus appropriées au sein du réseau universitaire, plutôt que de simplement invoquer la LACC et la LFI.

La sénatrice Marshall : L'un des éléments sur lesquels je bute, c'est que le ministre fédéral va élaborer une proposition pour aider un établissement qui a des problèmes financiers, mais que cela va nécessiter la coopération du gouvernement provincial, probablement de l'administration municipale, et d'autres intervenants. Je doute que cela fonctionne dans tous les cas, j'aimerais donc connaître votre avis sur cet aspect de la question. Cela semblerait pouvoir fonctionner, mais tels que je connais les gouvernements provinciaux, je dirais que certains considéreront que cela empiète sur leurs compétences.

Quand je pense à ce qui est arrivé à l'Université Laurentienne, à la lecture du rapport de la vérificatrice générale, la province semblait prête à laisser tomber l'université. Je veux dire qu'il est toujours possible que dans un autre cas également, la province souhaite la chute de l'établissement, mais pas le gouvernement fédéral. Il est toujours possible qu'ils aient des positions contraires. J'aimerais savoir ce que vous en pensez, monsieur Robinson. J'aimerais également, madame Wurtele, que vous nous en parliez un peu.

M. Robinson : Merci de cette question.

I think the challenge we have in post-secondary education is that there is some degree of shared responsibility. Obviously, the provinces are responsible for core operation funding for the teaching purpose of the institution, and the federal government plays a lead role in research. One of the things we discovered at Laurentian was that money provided by the federal government for research purposes was not going to research purposes but was going into generally revenue. There was a significant problem and there was an interest that the federal government and provincial government had. I would certainly hope that there would be some willingness to cooperate when these situations arise because there is both provincial and federal money floating around in the system.

Ms. Wurtele: Within the structures of the CCAA process, things shut down almost immediately and there is no opportunity. There is no information flowing and there is really no opportunity to find those solutions.

To speak to your question about the minister and who would be responsible, we are a unique sector in that we bridge so many different jurisdictions. We certainly rely on support from a variety of different jurisdictions, but that also means we have different stakeholders. We have a range of stakeholders who have, we would argue, a responsibility to ensure that the universities don't fall through the cracks in these proceedings. I think that, in many ways, Laurentian University fell through the cracks in terms of falling into a legislation that was inappropriate for it in this particular circumstance.

Senator Marshall: But the legislation specifically says that the proposal must be developed in consultation with the institution, the provincial government, the municipal government, the federal government, the groups and associations. There are a lot of stakeholders involved. Based on my experience, I think it would be a challenge to get everybody to agree on a proposal. I think that could be a challenge.

Sarah Godwin, Director, Legal Services and Labour Relations, General Counsel Canadian Association of University Teachers: If we remove the crutch of the CCAA as a possibility or an option, then there has to be consultation and all of that disclosure and discussion will happen. It has no choice but to happen. At Laurentian, the Auditor General found that they were planning for a year or two out on engaging the CCAA. If they hadn't had that process, they would have been forced into the consultation and mechanisms provided for in the collective agreement.

Je pense que la difficulté, ici, c'est que l'enseignement postsecondaire est une responsabilité partagée, dans une certaine mesure. Évidemment, les provinces sont responsables du financement des activités de base pour réaliser l'objectif d'enseignement de l'établissement, tandis que le gouvernement fédéral joue surtout un rôle de premier plan dans la recherche. Nous nous sommes rendu compte, à la Laurentienne, que l'argent fourni par le gouvernement fédéral à des fins de recherche n'allait pas à la recherche, mais plutôt aux revenus généraux. Il y avait un problème grave, qui touchait à la fois le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. J'espère sincèrement qu'il y aura une volonté de coopération dans ce genre de situation, parce qu'il y a des fonds provinciaux et des fonds fédéraux qui sont injectés dans le système.

Mme Wurtele : Les mécanismes prévus dans la LACC sont ainsi structurés que tout s'arrête presque immédiatement quand le processus est enclenché et qu'il n'y a aucune porte de sortie. Il n'y a pas d'information qui circule, il n'y a vraiment aucune possibilité de trouver des solutions.

Pour répondre à votre question au sujet du ministre et de la personne qui serait responsable, notre secteur est unique en ce sens que nous sommes à l'intersection de plusieurs compétences différentes. Nous dépendons vraiment de l'appui de diverses autorités, mais cela signifie que nous touchons également différents acteurs. Il y a tout un éventail de parties qui ont, selon nous, la responsabilité de veiller à ce que les universités ne passent pas à travers les mailles du filet dans ces procédures. Je pense qu'à bien des égards, l'Université Laurentienne est passée à travers les mailles du filet en tombant sous le coup d'une loi qui ne lui convenait pas dans les circonstances.

La sénatrice Marshall : Mais le projet de loi dicte sans équivoque que la proposition doit être élaborée en consultation avec des représentants de l'établissement, du gouvernement provincial, de l'administration municipale, du gouvernement fédéral, des groupes et associations. Il y a beaucoup d'intervenants. D'après mon expérience, je pense que ce serait un défi que tout le monde s'entende sur une proposition. Je pense que cela pourrait être compliqué.

Sarah Godwin, directrice des services juridiques et des relations de travail, avocate générale, Association canadienne des professeurs et professeurs d'université : Si nous supprimons la béquille de la LACC, que ce n'est plus une option, alors il devra y avoir des consultations, de la transparence et des discussions. Il n'y aura pas d'autre choix. À la Laurentienne, la vérificatrice générale a découvert qu'ils planifiaient depuis un an ou deux d'invoquer la LACC. S'ils n'avaient pas eu cette possibilité, ils auraient été forcés de recourir à la consultation et aux mécanismes prévus dans la convention collective.

Senator Marshall: The only problem is that there could be consultation, but at the end of the day, are you going to be able to come up with a proposal that all the stakeholders are willing to support? I would see that as a challenge.

Senator Moncion: I want to keep on talking about the consultation process because I think it is important. How do you see the role of the federal government as opposed to the one for the provincial government? The responsibilities are very different, but they are also complementary. I would like to hear you on this aspect.

Mr. Robinson: The issue is that you have a shared jurisdictional overlap in the sense that the federal government has money that goes to the institutions, and in the case of Laurentian University, it was also providing direct funding for French-language programs under the Official Languages Act. It is a key stakeholder, particularly around the research envelope. With the provincial government, as Ms. Godwin pointed out, the problem we had was in going into the CCAA process. Once the process began, we knew there was consultation with the provincial government happening with the university, but we had no idea on our side what was being discussed or what was being promised. At least lifting that veil of secrecy and having that kind of transparency allows everyone to act in an informed way. I would hope that would allow us to have an adult conversation about how we solve the problem. The problem with the CCAA process is that it's so secretive that we don't know. We act with imperfect information.

Ms. Wurtele: I would add that I am struck by the number of senators on this committee who have experience in university settings, so you can all appreciate what I'm going to say, which is that universities are used to coming up with creative solutions. They are used to crossing boundaries to find situations. As Ms. Godwin said, when you have the option of going to the CCAA as your first step, then you can bypass all of that. It is true that perhaps the discussions will not result in a successful outcome, but that doesn't mean you ought not to try to accomplish that. Given my years of experience in the university setting, I would say that one thing we are particularly good at is finding those kinds of solutions.

Senator Moncion: What if during the consultation you were to add other universities to the conversation?

Ms. Wurtele: I think we have history in that regard as well. We have situations where universities have come together to co-author programs, for example, or to find synergies, whether it is programs or taking on faculty. There was no opportunity to find any of those kinds of solutions that would have saved those jobs,

La sénatrice Marshall : Le seul problème, c'est que même s'il y a des consultations, au bout du compte, pourra-t-on s'entendre sur une proposition que toutes les parties seront prêtes à appuyer? Je vois là un défi.

La sénatrice Moncion : J'aimerais que nous parlions davantage du processus de consultation parce que je pense que c'est important. Comment voyez-vous le rôle du gouvernement fédéral par rapport à celui du gouvernement provincial? Leurs responsabilités sont très différentes, mais elles sont complémentaires aussi. J'aimerais vous entendre là-dessus.

M. Robinson : Le problème, c'est qu'il y a un chevauchement de compétences, en ce sens que le gouvernement fédéral verse de l'argent aux établissements, et dans le cas de l'Université Laurentienne, il fournissait également un financement direct pour les programmes offerts en langue française en vertu de la Loi sur les langues officielles. Il s'agit d'un intervenant clé, particulièrement pour l'enveloppe de recherche. Pour ce qui est du gouvernement provincial, comme l'a souligné Mme Godwin, le problème s'est manifesté au moment où le processus de la LACC s'est enclenché. Une fois le processus lancé, nous savions qu'il y avait des consultations entre le gouvernement provincial et l'université, mais nous n'avions aucune idée de notre côté de l'objet des discussions ni de la nature des promesses. Au moins, le fait de lever le secret et de favoriser la transparence permet à tout le monde d'agir en connaissance de cause. J'espère que cela nous permettra d'avoir une conversation mature sur la façon de résoudre le problème. Le problème du processus découlant de la LACC, c'est qu'il est si secret que nous ne savons rien. Nous devons agir sur la base d'informations incomplètes.

Mme Wurtele : Je souligne que je suis impressionnée par le nombre de sénateurs à ce comité qui ont de l'expérience du milieu universitaire, donc vous pouvez tous bien comprendre ce que je vais dire, c'est-à-dire que les universités sont habituées à trouver des solutions créatives. Elles ont l'habitude de sortir des sentiers battus pour trouver des solutions. Cependant, comme le disait Mme Godwin, tant que l'option d'invoquer la LACC en premier recours existe, elles pourront se défilier. Il est vrai que les discussions n'aboutiront peut-être pas à un résultat positif, mais cela ne signifie pas qu'il ne faut pas tenter le coup. À la lumière de mes années d'expérience dans le milieu universitaire, je dirais que s'il y a une chose pour laquelle nous sommes particulièrement doués, c'est pour trouver des solutions de ce genre.

La sénatrice Moncion : Et si, pendant les consultations, il fallait solliciter la voix d'autres universités?

Mme Wurtele : Je pense qu'il y en a déjà divers exemples. Il arrive que des universités s'unissent pour corédiger des programmes, par exemple, ou pour trouver des synergies, qu'il s'agisse de programmes ou de l'embauche de professeurs. Il n'y a eu aucune ouverture de type, dans ce cas-ci, pour trouver des

programs and the publicly funded services that exist within those communities.

Senator Woo: I think you have all made a good case for the mismatch between the CCAA and the post-secondary educational institutions, and I think it is worthwhile to think about better ways of solving very difficult problems. What is your theory about why the Laurentian administration did not pursue options that manifestly would have been better for the university as a whole, and presumably for their reputations, for the community and for all of the good things that you've talked about? Can you offer an explanation?

The key here is that if they screwed up, to use the colloquialism, maybe that's where we should identify the problem. It strikes me that some of these solutions you talk about already exist. You pointed out that financial exigencies are in place already. So is it a question of better board education for members of university boards? Is it a question of peer review among universities so that more experienced university administrators can help other university administrators? Do we have to go as far as actually designing a holding system for insolvency and bankruptcy?

Ms. Wurtele: From where I sat, it is hard for me to understand and appreciate why the administration took that route. I think David Robinson may have some additional insights because he was closer to the actual process of the CCAA. We certainly know — there is no doubt — that, in part, it appears on the surface to have been an effort to avoid the collective agreement provisions that would have required those kinds of conversations to take place. There is also speculation about a grand design to change the university, and that would have taken a much longer and more elaborate process and possibly would not have met with successful buy-ins. There is a lot of speculation, and I don't want to fuel unjust speculation.

You're absolutely right that board education is an important element of it. I have no doubt that we will see improvements because the Laurentian situation has been so horrible for Laurentian that I think it really does stand to reason that other universities are standing up and paying attention. That means all of the stakeholders of those universities.

As I said, I think David Robinson was closer to the CCAA process at Laurentian itself, so he may have something to offer.

Mr. Robinson: Before answering the question of what motivated the administration, I have to check with my counsel: Do I have qualified privilege in this room?

solutions qui auraient permis de sauver les emplois, les programmes et les services financés par l'État offerts dans la région.

Le sénateur Woo : Je crois que vous avez tous bien expliqué pourquoi la LACC n'est pas adaptée aux établissements d'enseignement postsecondaire, et je pense qu'il vaut la peine de réfléchir à de meilleures façons de résoudre les problèmes les plus difficiles. Quelle est votre théorie sur les raisons pour lesquelles l'administration de la Laurentienne n'a pas favorisé des options qui auraient manifestement été meilleures pour l'université dans son ensemble et vraisemblablement pour sa réputation, pour la collectivité et pour toutes les bonnes choses dont vous avez parlé? Pouvez-vous nous en donner une explication?

La clé ici, c'est que s'ils se sont plantés comme cela, pour utiliser une expression familière, c'est peut-être justement pourquoi il serait bon de cerner le problème. Il me semble que certaines des solutions que vous mentionnez existent déjà. Vous avez cité les exigences financières qui sont déjà en vigueur. S'agirait-il donc d'améliorer la formation des administrateurs des universités? S'agirait-il de prescrire un examen par les pairs entre universités afin que des administrateurs d'universités plus chevronnés puissent aider d'autres administrateurs d'universités? Devrions-nous aller jusqu'à concevoir un régime de fiducie pour l'insolvabilité et la faillite?

Mme Wurtele : Il est bien difficile pour moi de comprendre pourquoi l'administration a procédé ainsi. Je pense que M. David Robinson pourrait avoir d'autres pistes à vous donner parce qu'il a suivi de plus près que moi le processus enclenché sous le régime de la LACC. Nous savons, en tout cas, et il n'y a aucun doute, qu'à première vue, il semble s'agir d'un effort pour éviter les dispositions de la convention collective qui auraient exigé la tenue de ce genre de conversations. Il y a également des rumeurs d'un grand projet de transformation de l'université, qui aurait nécessité des démarches beaucoup plus longues et plus élaborées et qui n'aurait peut-être pas fait l'unanimité. Il y a beaucoup d'hypothèses qui ont été avancées, et je ne voudrais pas alimenter de rumeurs infondées.

Vous avez tout à fait raison de dire que la formation des administrateurs est d'une importance capitale. Je n'ai aucun doute qu'il y aura des améliorations à ce chapitre parce que la situation à la Laurentienne a été si horrible que je pense qu'il va de soi que les autres universités y prêteront attention. J'entends par là toutes les parties prenantes des universités.

Comme je l'ai dit, je pense que M. David Robinson a vécu la saga de la Laurentienne de plus près que moi, alors il pourrait peut-être vous donner des pistes.

M. Robinson : Avant de répondre à la question de savoir ce qui a motivé l'administration à agir ainsi, je dois vérifier avec mon avocate si j'ai le droit d'en parler dans cette salle.

It's always difficult to speculate, but during collective bargaining, when the administration was making claims of financial poverty, we had pushed them to open up the books and show us. They never provided any other financial information. As was mentioned earlier, this was the plan all along. I think they were being advised that this was a way in which they could deal with the financial crisis and also deal with the union and gut the contract, which is essentially what they attempted to do in the first part of the negotiation around the plan of arrangement.

Most important, as part of your second question, Laurentian is a great case study in the failure of governance. The Auditor General made very clear that the board of governors was not adequately informed, and they did not engage in good practice. There were people voting on matters in which they had a conflict of interest. It was a fundamental problem from the very beginning with a lack of transparency and accountability. The faculty association didn't have a representative on the board, unlike in most other universities where they would so that there would be some accountability or openness to the community.

There is a whole series of failures here, and the CCAA process was a perfect avenue for the university to continue to hide behind the veil of secrecy and go after the programs, individuals and the contract in a way that was incredibly brutal. When the matter came to the Senate, the Senate was told that they either accept the plan or they shut down the university. You're negotiating with a gun to your head. It's terrible.

[Translation]

Senator Gerba: Thank you to our witnesses.

Bill S-215 provides protection for students in the event of institutional failure and support for communities affected by institutional failure or insolvency.

Earlier, with the first panel, we talked about international students, who are one of the most important sources of funding for universities. How do you think this bill could better protect foreign students in particular? They arrive, they have a residence permit linked to their enrolment in a university, their funding is assured in advance, because they have to prove that they have already paid their enrolment, and they find themselves in a context where their educational institution is bankrupt. What can we do to better protect them and solve the problem in this case that would put them in a very, very difficult financial situation?

Il est toujours délicat de s'avancer, mais pendant les négociations collectives, quand l'administration a prétendu être bien pauvre, financièrement, nous l'avons sommée d'ouvrir les livres et de nous en fournir la preuve. Elle ne nous a jamais fourni d'autres informations financières. Comme on l'a dit plus tôt, c'était le plan dès le début. Je pense qu'on avait dit aux administrateurs que c'était un moyen de faire face à la crise financière et de négocier avec le syndicat pour vider la convention de sa substance. C'est essentiellement ce qu'ils ont tenté de faire pendant la première phase des négociations en essayant de négocier un plan d'arrangement.

Je vous dirai surtout, pour répondre à votre deuxième question, que l'exemple de la Laurentienne est un parfait exemple de mauvaise gouvernance. La vérificatrice générale a clairement indiqué que le conseil d'administration n'était pas suffisamment informé et qu'il n'avait pas eu la rigueur voulue. Certaines personnes votaient sur des questions sur lesquelles elles étaient en situation de conflit d'intérêts. C'était un problème fondamental depuis le début, il manquait de transparence et d'imputabilité. L'association des professeurs n'avait pas de représentant au conseil d'administration, alors que c'est la norme dans la plupart des autres universités, pour assurer une certaine imputabilité et faire preuve d'ouverture avec la collectivité.

Il y a eu toute une série de ratés ici, et le processus de la LACC était l'outil parfait pour l'université, pour continuer de se terrer dans le secret et de s'en prendre aux programmes, aux individus et à la convention de façon extrêmement brutale. Lorsque le Sénat a été saisi de la question, on lui a dit que soit il acceptait le plan, soit il fermait l'université. C'est terrible de négocier avec un pistolet sur la tempe.

[Français]

La sénatrice Gerba : Merci à nos témoins.

Le projet de loi S-215 prévoit de protéger les étudiants en cas de faillite d'un établissement et de soutenir les communautés touchées par cette faillite ou par l'insolvabilité d'un établissement scolaire.

Tout à l'heure, avec le premier groupe de témoins, on a parlé des étudiants étrangers, qui sont l'une des sources de financement les plus importantes pour les universités. Comment pensez-vous que ce projet de loi pourrait mieux protéger les étudiants étrangers en particulier? Ils arrivent, ils ont un permis de séjour lié à leur inscription dans une université, leur financement est assuré d'avance, parce qu'il faut prouver qu'on a déjà payé son inscription, et ils se retrouvent dans un contexte où leur établissement scolaire est en faillite. Qu'est-ce qu'on peut faire pour mieux les protéger et résoudre le problème dans cette

[English]

Mr. Robinson: That's the important question. It's not too theoretical, because we've had lots of difficulties in the private for-profit sector of international students coming to Canada and finding out the institution is not offering the program they want, it does not exist anymore or it is going bankrupt. There have been lots of difficulties.

We haven't faced that so far among our public institutions, but what I would hope is that, in an instance where programs have to be closed or declared redundant, that we would have cooperation among other institutions to pick up those international students so that they're not left in the lurch with having their student visas expiring because they no longer have a program to be enrolled in.

Again, the CCAA process is not one in which the interests of international students or any students will be considered. The interests of creditors trump everything else. That is why it is fundamentally contrary to the principles of what education institutions exist for, which is to serve students, advance knowledge and serve communities. That's very different from commercial enterprises.

The Deputy Chair: Ms. Wurtele, do you have anything to add?

Ms. Wurtele: I don't have anything to add to that, thank you.

Senator Ringuette: Thank you for being here. I truly appreciate how you have transmitted to us the bad experience that you had with Laurentian.

It seems to me that the biggest issue, from your perspective, was the easy access to CCAA. One part of the bill in front of us removes post-secondary public education institutions from the CCAA. Imagine the following scenario: Laurentian does not have access to CCAA, and then the only option is the Bankruptcy Act. From what you've lived through, what would have been the middle option for Laurentian and the provincial government? If the only legal option was the bankruptcy — that meant closure — what would have happened, from your perspective? I know it is hypothetical, but it seems that the heart of the issue is the CCAA.

Ms. Godwin: It's not just the CCAA but the Bankruptcy Act as well that shouldn't have been an option, nor is it an appropriate option. In this case, there were legal mechanisms

éventualité qui les placerait dans une situation financière très, très difficile?

[Traduction]

M. Robinson : C'est la grande question. Ce n'est pas que de la théorie, parce que nous connaissons beaucoup de difficultés dans le secteur privé à but lucratif, quand des étudiants internationaux arrivent au Canada et découvrent que l'établissement n'offre pas le programme qu'ils veulent, qu'il n'existe plus ou qu'il fait faillite. Il y a beaucoup de difficultés de ce type.

Jusqu'à présent, nous n'y avons pas été confrontés dans nos établissements publics, mais j'espère que si des programmes devaient être fermés ou déclarés redondants, il y aurait de la coopération avec les autres établissements pour accueillir ces étudiants internationaux afin qu'ils ne soient pas laissés en plan et que leur visa d'étudiant expire parce qu'ils n'ont plus de programme auquel s'inscrire.

Encore une fois, le processus de la LACC ne permet pas de tenir compte des intérêts des étudiants internationaux ni de tout autre étudiant. Les intérêts des créanciers priment sur tout le reste. C'est pourquoi cette loi est fondamentalement contraire à la raison d'être des établissements d'enseignement, qui est de servir les étudiants, de faire avancer les connaissances et de servir les collectivités. C'est très différent des entreprises commerciales.

Le vice-président : Madame Wurtele, avez-vous quelque chose à ajouter?

Mme Wurtele : Non, je n'ai rien à ajouter, merci.

La sénatrice Ringuette : Je vous remercie pour votre présence. Je vous suis très reconnaissante de nous avoir fait part de votre mauvaise expérience avec l'Université Laurentienne.

De votre point de vue, il semble que le principal problème était le recours facile à la LACC. Le projet de loi à l'étude exclut de la LACC les établissements publics d'enseignement postsecondaire. Imaginez le scénario suivant : l'Université Laurentienne ne peut pas recourir à la LACC, alors, elle n'a d'autre option que de recourir à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. D'après ce que vous avez vécu, quelle aurait été l'option intermédiaire pour la Laurentienne et le gouvernement provincial? Si la seule option légale avait été la faillite, ce qui aurait voulu dire la fermeture, que se serait-il passé selon vous? Je sais que c'est un scénario hypothétique, mais il semble que la LACC est au cœur du problème.

Mme Godwin : Le problème, ce n'est pas uniquement la LACC, mais aussi la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, qui n'aurait pas dû être une option, car ce n'est pas une option

within a contract, the collective agreement, that could have been triggered — the financial exigency clause.

Part of the problem is that the board operated or was operating in perhaps a stereotypical commercial context, or that's how it was behaving, as if it should keep everything tight and secret and not transparent. The help that could have been available through consultation with the province, for instance, in consulting with its academic staff association and its other unions wasn't available because it wasn't providing that transparency. When you remove those barriers and force the transparency to happen, there are all kinds of dialogue and options available. It wasn't just bankruptcy. It wasn't CCAA or bankruptcy. There was consultation to find other options.

Senator Ringuette: What you are saying is that, from your perspective, the only option that should be available should be the federal one, kind of forcing mediation?

Mr. Robinson: I think what we're saying is there are existing practices and norms within the sector around financial exigency that have been employed before. This isn't theoretical. Nipissing University faced a financial crisis at one point. It didn't go to the CCAA. It went through financial exigency provisions and negotiated a way out. It has been done before. It works well. It's not great or perfect, but it is much better than the CCAA process because you get all stakeholders involved and ensure that academic and educational values remain at the heart of the discussion and are not something that's put aside.

Ms. Wurtele: I would add that the other piece that gets lost, and it has been mentioned before, is that what you didn't have an opportunity for is the appropriate accountability and transparency that we expect of public institutions. We think about the accountability and transparency with which the federal and provincial governments are expected to operate. We do not expect that publicly funded institutions will be able to sidestep that. That is exactly what happened. The minute the CCAA was invoked, the system shut down and nobody could have an eye on it. The Auditor General speaks to this very forcefully in her interim report and, I expect, will make this point again when her full report is released.

Senator Ringuette: You mentioned a certain financial institution. Could you elaborate?

Mr. Robinson: Sorry, I was referring to Nipissing University.

Ms. Wurtele: Financial exigency, maybe.

appropriée. Dans ce cas-là, on aurait pu avoir recours à un mécanisme juridique prévu dans la convention collective, à savoir la disposition sur les urgences financières.

Le problème vient en partie du fait que le conseil d'administration évoluait peut-être dans un contexte commercial stéréotypé, et il se comportait en conséquence, comme s'il devait tout garder secret et éviter la transparence. Il ne lui a pas été possible d'obtenir de l'aide en consultant la province, par exemple, et en consultant l'association du personnel enseignant et les autres syndicats, car il n'a pas fait preuve de transparence. Lorsqu'on élimine les obstacles et qu'on exige la transparence, toutes sortes de dialogues et d'options deviennent possibles. La faillite ou le recours à la LACC n'étaient pas les seules options. Il y aurait pu y avoir des consultations pour trouver d'autres options.

La sénatrice Ringuette : Vous dites donc que, selon vous, la seule option devrait être celle du gouvernement fédéral, ce qui en quelque sorte forcerait la médiation. Est-ce exact?

M. Robinson : Ce que nous disons, c'est qu'il existe des pratiques et des normes dans le secteur concernant les urgences financières auxquelles on a déjà eu recours. Ce n'est pas de la théorie. L'Université Nipissing a vécu une crise financière à un moment donné. Elle n'a pas eu recours à la LACC, mais plutôt à la disposition sur les urgences financières et elle a négocié une solution. C'est quelque chose qui a déjà été fait, et cela fonctionne bien. Ce n'est pas une solution extraordinaire ni parfaite, mais elle est bien meilleure que le processus de la LACC, car tous les intervenants ont leur mot à dire et on s'assure que les valeurs d'éducation et d'enseignement demeurent au cœur de la discussion et qu'elles ne sont pas mises de côté.

Mme Wurtele : J'ajouterai que l'autre élément qu'on oublie, et on l'a déjà mentionné, c'est que la reddition de comptes et la transparence auxquelles on s'attend de la part d'établissements publics n'étaient pas au rendez-vous. La reddition de comptes et la transparence sont attendues des gouvernements fédéral et provinciaux. Nous ne pensons pas que des établissements financés par des fonds publics seront en mesure de se soustraire à cette exigence. C'est exactement ce qui s'est passé. Dès l'instant où on a eu recours à la LACC, tout le système s'est fermé et personne ne pouvait avoir un œil dessus. La vérificatrice générale le souligne d'ailleurs avec force dans son rapport provisoire, et je m'attends à ce qu'elle réitère ce point dans son rapport complet.

La sénatrice Ringuette : Vous avez mentionné une institution financière en particulier. Pouvez-vous en dire davantage?

M. Robinson : Je suis désolé, je faisais référence à l'Université Nipissing.

Mme Wurtele : Les urgences financières, peut-être.

Senator Ringuette: You said “financial exigency.”

Mr. Robinson: I don’t think I used a financial institution’s name.

Ms. Wurtele: Is the question about the financial exigency?

Senator Ringuette: Yes.

Ms. Wurtele: The financial exigency is a particular provision in faculty collective agreements that, on some level, is designed to protect a system of tenure. It is designed ultimately to ensure that faculty can’t be fired, for example, for breaching political issues, speaking ill against the university and other elements of academic freedom.

Financial exigency articles in collective agreements lay out a process. If a university gets to the point where its finances are in such dire shape that they feel the need to lay off or terminate tenured faculty, they must go through an explicit process in which they open up the books, share the information and demonstrate publicly that this is required. When they’ve done that, then, under the collective agreement, they can take steps to secure the kinds of financial resources that would come from laying off or terminating, for example, professors that hold tenure. It’s a particular feature that exists within a university system. As David Robinson said, it has been used before. The faculty association in this case was begging the university to invoke that so they could go through this appropriate process, a process appropriate to the university system.

The Deputy Chair: Thank you very much to our witnesses for those answers.

As we move to the second round, I wouldn’t mind having you address the issue of how a university’s or college’s revenue might be affected by students becoming aware of financial challenges and choosing to pre-empt any bad situation. That revenue decline may be exacerbating things. Have you spent time thinking about that?

Ms. Wurtele: We didn’t have an example before Laurentian of how the two options would play out. Certainly for a university to invoke financial exigency is a public process. It’s not as public, I would argue, at the outset as going through and filing for CCAA protection. There is no doubt that it could exacerbate it. However, I think universities are particularly good at demonstrating — when they’re working together, and when they are working productively — and finding ways to assure students that they will be protected. That’s a piece that was not possible

La sénatrice Ringuette : Vous avez dit « urgences financières ».

M. Robinson : Je ne pense pas avoir mentionné le nom d’une institution financière.

Mme Wurtele : Est-ce que votre question porte sur les urgences financières?

La sénatrice Ringuette : Oui.

Mme Wurtele : La disposition sur les urgences financières est une disposition particulière dans les conventions collectives des professeurs qui, dans une certaine mesure, est conçue pour protéger un régime de permanence. Ce régime vise à faire en sorte que les professeurs ne puissent pas être renvoyés pour avoir, par exemple, enfreint des politiques, parlé en mal de l’université ou pour d’autres motifs liés à la liberté universitaire.

La disposition sur les urgences financières dans les conventions collectives établit un processus. Si une université se retrouve dans une situation financière tellement difficile qu’elle estime qu’elle doit mettre à pied des professeurs permanents, elle doit suivre un processus explicite dans le cadre duquel elle doit ouvrir ses livres, communiquer l’information et démontrer publiquement que les mises à pied sont nécessaires. Lorsque cela est fait, en vertu de la convention collective, l’université peut prendre des mesures pour améliorer sa situation financière en licenciant, par exemple, des professeurs permanents. C’est une disposition particulière dont bénéficie le système universitaire. Comme David Robinson l’a mentionné, cette disposition a déjà été utilisée. Dans le cas en question, l’association des professeurs a imploré l’université d’y avoir recours pour qu’elle puisse suivre ce processus approprié, un processus approprié pour le système universitaire.

Le vice-président : Je remercie beaucoup les témoins pour leurs réponses.

Nous allons commencer le deuxième tour, et j’aimerais bien que vous nous parliez de la façon dont les revenus d’une université ou d’un collège pourraient être touchés par le fait que des étudiants qui sont mis au courant des difficultés financières de l’établissement choisissent d’éviter de se retrouver dans une mauvaise situation en quittant l’université ou le collège en question. La diminution des revenus pourrait exacerber le problème. Avez-vous réfléchi à cela?

Mme Wurtele : Avant le cas de l’Université Laurentienne, nous n’avions aucun exemple de ce que donneraient les deux options. Il est certain que, lorsqu’une université a recours à la disposition sur les urgences financières, il s’agit d’un processus public. Je dois dire toutefois qu’il ne s’agit pas d’un processus aussi public que celui de présenter une demande pour se placer sous la protection de la LACC. Il ne fait aucun doute que cela pourrait exacerber le problème. Cependant, je pense que les universités parviennent très bien, lorsqu’elles travaillent

under the CCAA. Where you could have managed the information flowing to the students and the expectations and such under a normal process, you couldn't do that at all. We saw the consequences. The negative publicity will take Laurentian decades to overcome.

Mr. Robinson: The CCAA in terms of student perception is the nuclear option. It came out of nowhere without any warning. Suddenly you put students into a position where they're wondering, is the institution going to be around in September? The university was deliberately threatening to shut everything down unless they got everything they wanted through the plan of arrangement.

Looking at the two options, when you're in a financial crisis or facing financial difficulties, you can't hide it forever. You have to come clean at some point. The question is, how do you come clean? Do you come clean through this secretive process, which is all or nothing, or do you try to have a conversation with the community and the stakeholders involved about how you get through this crisis with the least damage possible?

Senator Marshall: I want to go back and talk about accountability, transparency and governance. Mr. Robinson, when you were speaking earlier, unless I misinterpreted, you said that with Laurentian University, you really didn't know what was going on and what was happening. It wasn't transparent.

When you look at the proposed legislation, I do have a concern about one part. The minister has to develop the proposal. The minister, he or she, has to consult with the provincial and municipal governments and the groups, associations, students and the faculty. I think you would support that. Then the minister has to develop the proposal no later than one year. Then, in order to be tabled and become public, there is no time frame there. There is no parameter. It is just as soon as practical.

It is quite possible that the minister might develop a proposal and have consultation with you. We've had a lot of groups in here. Ministers have consulted with the groups, but when they see what comes out of the consultation, they don't like it. They're surprised. Do you have that concern, that you're going to participate in this process but, at the end of the day, you might not be given advance notice as to what's in the proposal? I would be interested in your views on that.

I would also like to hear the views of Ms. Wurtele.

ensemble de façon productive, à trouver des moyens d'assurer aux étudiants qu'ils seront protégés. C'est quelque chose qu'il est impossible de faire dans le cadre de la LACC. C'est possible de gérer l'information diffusée aux étudiants et de gérer les attentes dans le cadre d'un processus normal, mais on ne peut pas le faire quand on a recours à la LACC. Nous en avons vu les conséquences. L'Université Laurentienne mettra des dizaines d'années à se remettre de la publicité négative à son égard.

M. Robinson : La LACC, en ce qui a trait à la perception des étudiants, est l'option nucléaire. Cette solution est sortie de nulle part, sans avertissement. Les étudiants se retrouvent immédiatement dans une situation où ils se demandent si l'université sera encore là en septembre. L'université menaçait délibérément de fermer ses portes si elle n'obtenait pas tout ce qu'elle voulait grâce au plan d'arrangement.

Pour ce qui est des deux options, lorsqu'un établissement vit une crise financière ou qu'il est aux prises avec des difficultés sur le plan financier, il ne peut pas le cacher éternellement. Il doit donner l'heure juste à un moment donné. La question est : comment s'y prendre? Est-ce par l'entremise de ce processus secret, où on obtient tout ou rien, ou est-ce en essayant d'avoir une conversation avec les personnes concernées pour déterminer comment passer au travers de cette crise en causant le moins de dommages possible?

La sénatrice Marshall : J'aimerais revenir sur la question de la reddition de comptes, de la transparence et de la gouvernance. Monsieur Robinson, si j'ai bien compris, vous avez dit tout à l'heure que vous ne saviez vraiment pas ce qui se passait en ce qui concerne l'Université Laurentienne. Il n'y avait pas de transparence.

Il y a une partie du projet de loi qui me préoccupe. On y précise que le ministre doit élaborer une proposition. Il ou elle doit consulter le gouvernement provincial et l'administration municipale ainsi que les groupes, les associations, les étudiants et les professeurs. Je pense qu'on peut être en faveur de cela. Ensuite, le ministre doit élaborer la proposition dans un délai maximal d'un an. Cependant, on ne mentionne aucun délai pour le dépôt public de cette proposition. Il n'y a aucun paramètre. On dit seulement que cela doit être fait dans les meilleurs délais.

Il est très possible que le ministre élabore une proposition et qu'il vous consulte. Notre comité a entendu de nombreux groupes. Des ministres ont consulté les groupes, mais le résultat de ces consultations ne leur a pas plu. Ils étaient étonnés. Craignez-vous que, si vous participez à des consultations, au bout du compte, on ne vous dise pas à l'avance ce que contient la proposition? J'aimerais avoir votre opinion là-dessus.

J'aimerais également entendre le point de vue de Mme Wurtele.

Mr. Robinson: I think our preferred approach would be not so much a consultation but the negotiation that takes place through the financial exigency processes within collective agreements. That is not a consultation. It has to be negotiated. Both sides have to agree on it. It is through mutual consent that, in the end, we reach a deal. That's the best way to go about it. It's not consultation within any particular body. It is a mutual negotiation.

Senator Marshall: Almost like a negotiation, yes.

Ms. Wurtele, do you have any comment or concerns? Making this proposal public like this, it is impractical and not contained, right? You could be waiting three years before you see it.

Ms. Wurtele: I certainly see the point you're making. The alternative right now is the only thing I can see, which is the possibility of invoking the CCAA process, which shuts down everything. I don't think in terms of specifics that I have anything to add to what David Robinson said.

Senator Loffreda: We mentioned Laurentian University was a first, and it did set a dangerous precedent. You both have extensive knowledge of the university environment, being the Ontario Confederation of University Faculty Associations and the Canadian Association of University Teachers. My question is a general question, in a sense. I support the bill, because Laurentian was a precedent and it must not happen again. That is why I discussed prevention at first.

I will go straight to the question and then elaborate. Do you know of any other universities that are experiencing similar financial difficulties? Is this bill really necessary? Could we do a lot more with respect to prevention? I think Senator Woo mentioned some of that. I have a hard time believing that Canadian universities would repeat this frequently in the future. I say that because, in my background as a senior executive in a Canadian financial institution, the last thing we would want to do — the last thing — would be to put a university into bankruptcy. We would do everything else, but never would we go to an insolvency with respect to a university. There are Canadian banks. There is brand recognition and brand value. They would never go to that extent.

To community support, I mentioned the fundraising that was done in two of the universities — and I can go on — and all the Canadian universities have specific programs on that. It comes

M. Robinson : Je crois que, plutôt que des consultations, nous aimerions mieux une négociation dans le cadre du processus relié à la disposition sur les urgences financières des conventions collectives. Il ne faut pas des consultations, mais bien une négociation. Les deux parties doivent s'entendre sur la solution. Il faut un consentement mutuel sur la solution. C'est la meilleure façon de procéder. Des consultations avec une entité en particulier, ce n'est pas la voie à suivre. C'est plutôt une négociation.

La sénatrice Marshall : C'est presque une négociation, oui.

Madame Wurtele, avez-vous des commentaires ou des préoccupations à formuler? Ne pas imposer un délai pour le dépôt public de la proposition n'est pas pratique, n'est-ce pas? Vous pourriez vous retrouver à attendre trois ans avant de voir cette proposition.

Mme Wurtele : Je comprends le point que vous faites valoir. La seule solution de rechange que je peux voir, c'est la possibilité d'avoir recours à la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, ou LACC, qui met fin à tout. Je ne pense pas avoir quoi que ce soit à ajouter aux propos de M. Robinson.

Le sénateur Loffreda : Nous avons dit que le cas de l'Université Laurentienne était une première et qu'il a créé un dangereux précédent. Vous connaissez tous les deux très bien le milieu universitaire en tant que représentants de l'Union des associations des professeurs des universités de l'Ontario et de l'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université. Ma prochaine question est en quelque sorte une question générale. J'appuie le projet de loi, car l'Université Laurentienne a créé un précédent, et cette situation ne doit pas se reproduire. C'est pourquoi j'ai parlé au début de prévention.

Je vais tout de suite poser ma question, puis je vais donner des précisions. Connaissez-vous d'autres universités qui sont aux prises avec des difficultés financières semblables? Est-ce que ce projet de loi est vraiment nécessaire? Pourrions-nous en faire beaucoup plus en matière de prévention? Je crois que le sénateur Woo a abordé la question. J'ai beaucoup de mal à croire qu'il arrivera souvent que des universités canadiennes fassent la même chose dans l'avenir. Je dis cela parce que, comme j'ai déjà été cadre supérieur dans une institution financière canadienne, je sais que la dernière chose que nous voulons faire — la dernière chose — c'est acculer une université à la faillite. Nous ferons tout le reste, mais jamais nous ne déclarerons une université insolvable. Les banques canadiennes reconnaissent que les universités ont une réputation et une valeur. Elles n'iraient jamais jusque-là.

En ce qui a trait au soutien de la communauté, j'ai parlé des collectes de fonds qui ont été effectuées dans deux des universités — et il y en a d'autres —, et toutes les universités

down to the board of governors. Is it well run? If it's not well run, what can we do?

Kudos to Senator Moncion, and I said from the top when she was on the witness stand that it is well needed and we don't want this to repeat again, but it's not easy to put legislation in place. We talk about stakeholders. Herself, she had an extensive list of stakeholders. If we wanted to call all the witnesses to the stand, we would be here for months. Is it really necessary?

Could I have both your comments on that? This is an important question.

Ms. Wurtele: It is an important question, and I thank you for it.

The observation I would make is that before February 2021, nobody imagined that a university would take these steps. It was unimaginable for the reasons you described from a different perspective. Yet it happened, without understanding fully how it happened. We do know now that it has been done, and it is out there as a possibility. I think that's the really dangerous piece of the precedent.

Mr. Robinson: I agree in that I think Laurentian exposed a weakness in the CCAA. It also exposed a lacuna or our own omission in that we didn't see this. No one imagined this would happen.

Are other institutions facing financial difficulties? We do have institutions who are struggling financially. We have cases during recent rounds of collective bargaining where the institution says, "Do you want another Laurentian here?" It is being used as a threat in other places as well. I think we need to close that door and say that if there are financial difficulties, let's follow the appropriate collegial processes that are conducive to and sympathetic with our educational values as an institution.

I do think it is necessary. It is unfortunate, but I do think it is necessary.

Senator Loffreda: Would putting together a piece of legislation facilitate this happening in the future, saying, "Hey, it's there, because it could happen again?" I'm just being the devil's advocate here.

canadiennes ont des programmes précis à cet égard. Tout dépend du conseil d'administration. Est-il bien géré? Si ce n'est pas le cas, que pouvons-nous faire?

Je félicite la sénatrice Moncion. J'ai déclaré dès le début, lorsqu'elle a comparu devant le comité, qu'il s'agit d'une mesure législative réellement nécessaire, car nous ne voulons pas que cette situation se reproduise, mais il n'est pas facile de mettre en œuvre une mesure législative. Nous avons parlé des intervenants. La sénatrice Moncion avait elle-même une longue liste d'intervenants. Si tous ces intervenants venaient témoigner devant le comité, nous en aurions pour plusieurs mois. Est-ce que cette mesure législative est vraiment nécessaire?

Puis-je avoir vos commentaires à tous les deux? Il s'agit d'une question importante.

Mme Wurtele : Il s'agit effectivement d'une question importante, et je vous remercie de la poser.

Je dirais qu'avant février 2021, personne n'avait imaginé qu'une université pourrait prendre de telles mesures. C'était inimaginable, pour les raisons que vous avez décrites sous un angle différent. Oui, cette situation a eu lieu, sans que nous comprenions entièrement comment elle s'est produite. Maintenant, nous savons que cela a eu lieu et que c'est une possibilité. Je pense que c'est là l'aspect dangereux de ce précédent.

M. Robinson : Je suis d'accord en ce sens que je pense que l'Université Laurentienne a mis au jour une lacune dans la LACC. Elle a aussi exposé une lacune qui nous est propre en ce sens que nous n'avons pas vu venir cette situation. Personne n'avait imaginé que cela se produirait.

Est-ce que d'autres établissements sont aux prises avec des difficultés financières? Il y a certains établissements qui éprouvent des difficultés financières. Au cours de récentes séries de négociations collectives, certains établissements nous ont dit : « Voulez-vous d'une autre Laurentienne? » Ce cas est utilisé comme une menace par certains établissements. Je crois qu'il faut fermer cette porte et déterminer que lorsqu'il y a des difficultés financières, il faut suivre les processus collégiaux appropriés qui sont conformes à nos valeurs d'éducation en tant qu'institution.

Je pense que c'est nécessaire. C'est malheureux, mais je crois vraiment que cela s'impose.

Le sénateur Loffreda : Est-ce qu'une mesure législative favoriserait cela à l'avenir, car on pense que cela pourrait se reproduire? Je me fais l'avocat du diable.

Mr. Robinson: I appreciate that, but as long as the legislation closes the door, I think it says the other thing. It says, “Go back to the processes you already have, that you already negotiated and that has already been used and has a proven track record.”

Senator Loffreda: Thank you.

Senator Smith: I appreciate, Senator Moncion, what you’ve done, and kudos to you. I think it is strong leadership, but — there are no buts, but I’m sitting here and my head is spinning because one word keeps circulating: leadership, leadership, leadership, leadership, leadership, execution, leadership, execution.

It is easy to be critical of people, and it is easy to be critical of situations, but I would be thinking right now, okay, let’s get the legislation through, if this is what we want to do, and what’s next? Because for the leadership of a restart, do you know how hard it is to restart something? I can tell you, just from my own little experience, that if you have a 55,000-seat stadium with 1,800 tickets and you have losses over ten years, that’s tough to start in a small business. In a big business and with community involvement, what are the next steps? Leadership. What have you done with the leaders right now? The board is all gone? This is a clean chart or a clean picture —

The Deputy Chair: Or a vacuum.

Senator Smith: — or we’re starting to create the picture? What is the next step of getting the picture moving forward?

Obviously, the legislation has to go through, so the first objective is that, but what are the next two or three steps that need to be taken or, at least, thought about now? Time is of the essence. The longer you go without getting things done, the more difficult it’s going to be. It’s simple business, but it’s just hitting me on the head, and I’m getting a headache.

The Deputy Chair: The leadership vacuum, Ms. Wurtele, and trying to dig out of the hole now?

Ms. Wurtele: I think one of the main lessons from this situation is that the board at Laurentian has to operate in a different way. I think we’ve seen some evidence that that will be the case. I think there’s some cautious optimism. Again, as long as the CCAA process is there as an option for Laurentian or for other institutions to do again, it’s not going to funnel people towards having those challenging conversations and developing that robust leadership.

Senator Smith: Ms. Wurtele, is the government going to be effectively in charge of the full operation until they get going again? Is this how the implementation of the CCAA is going to be?

M. Robinson : Je comprends, mais si la loi ferme cette porte, elle envoie un message. Elle dit : « Revenez aux processus que vous avez déjà, que vous avez négociés, qui ont déjà été utilisés et qui ont fait leurs preuves. »

Le sénateur Loffreda : Merci.

Le sénateur Smith : Je vous suis reconnaissant, sénatrice Moncion, pour ce que vous avez fait et je vous félicite. Je pense qu’il faut un leadership fort, mais... En fait, il n’y a pas de mais, mais la tête me tourne, car je ne pense sans cesse qu’à un seul mot, et ce mot est leadership. Je pense aussi à la mise en œuvre.

Il est facile de critiquer des gens et des situations, mais pour l’instant, je me dis que nous pouvons adopter ce projet de loi, si c’est ce que nous voulons. Mais ensuite? Il faut du leadership pour redémarrer quelque chose parce que c’est difficile à faire. D’après ma propre petite expérience, je peux vous dire que si, par exemple, vous possédez un stade de 55 000 places, que vous vendez 1 800 billets et que vous enregistrez des pertes pendant une dizaine d’années, une petite entreprise aura du mal à faire quoi que ce soit à cet égard. Quelles sont les prochaines étapes pour une grande entreprise qui bénéficie de la participation de la communauté? Il faut du leadership. Qu’est-il arrivé aux dirigeants? Les membres du conseil d’administration ne sont plus là? Avons-nous un portrait clair...

Le vice-président : Ou un vide.

Le sénateur Smith : ... ou nous commençons à en avoir un? Quelle est la prochaine étape pour faire avancer les choses?

De toute évidence, le projet de loi doit être adopté. C’est le premier objectif, mais quelles sont les deux ou trois prochaines mesures à prendre, ou du moins les mesures auxquelles il faut penser maintenant? Le temps presse. Plus nous attendons avant d’agir, plus il sera difficile de le faire. C’est aussi simple que cela, mais cela me frappe et me donne un mal de tête.

Le vice-président : Madame Wurtele, pouvez-vous nous parler de ce vide sur le plan du leadership et de ce que nous devons faire pour nous sortir du gouffre?

Mme Wurtele : Je pense que l’une des principales leçons que nous avons tirées de cette situation, c’est que le conseil d’administration de la Laurentienne doit fonctionner autrement. Je crois qu’on nous a démontré que ce sera le cas. À mon avis, il y a un optimisme prudent. Je le répète, tant que le recours à la LACC demeurera une option pour l’Université Laurentienne ou pour d’autres établissements, cela n’amènera pas les gens à avoir des conversations difficiles et à développer un solide leadership.

Le sénateur Smith : Madame Wurtele, est-ce que le gouvernement sera effectivement chargé des opérations dans l’intervalle? Est-ce ainsi que la LACC sera mise en œuvre?

Ms. Wurtele: That's not my understanding, but David Robinson might know more about that.

Mr. Robinson: Quickly, because I know we're running out of time, I absolutely agree there was a failure of leadership, and that's why one of the conditions that we attached to faculty signing off on the plan of arrangement was that the senior administration be renewed. They're gone. Most of the board is gone. There is a whole new leadership team, which is necessary to emerge from this.

In terms of what has happened is the government has reached a deal where, essentially, it has bought the property of Laurentian and is leasing it back to them. It essentially gives them a cash infusion to start over again and maintain operations as the restructuring plan is put into place.

Senator Smith: Is there a committee now that is being put in place to initiate this process and get this process moving?

Mr. Robinson: There are a number of committees. There is a governance review that's going to take place. Again, we had to fight to get to faculty representation on that as well. There is a financial review happening. All those things are coming into place, but the government is not directly controlling that. That would be, obviously, a violation of institutional autonomy. What the government has done is a financing mechanism to keep the university operating.

The Deputy Chair: I want to thank all of our witnesses for your great contributions this evening.

(The committee adjourned.)

Mme Wurtele : Ce n'est pas ce que j'ai compris, mais M. Robinson en sait peut-être davantage.

M. Robinson : Je vais répondre rapidement, car je sais que le temps est presque écoulé. Je conviens tout à fait qu'il y a eu un manque de leadership, et c'est pourquoi l'une des conditions que nous avons posées à l'approbation du plan d'arrangement par les professeurs est le renouvellement du conseil d'administration. Presque tous les membres du conseil ont quitté leurs fonctions. Il y a une toute nouvelle équipe en place, et cela est nécessaire pour sortir de la situation.

En ce qui a trait à ce qui s'est passé, je peux vous dire que le gouvernement a conclu une entente dans le cadre de laquelle il a acheté les immeubles appartenant à la Laurentienne et il les loue à l'université. Cela procure un apport d'argent pour maintenir les opérations durant la mise en œuvre du plan de restructuration.

Le sénateur Smith : Est-ce qu'un comité est mis sur pied pour entamer ce processus et le faire avancer?

M. Robinson : Il y a plusieurs comités. Un examen de la gouvernance sera effectué. Encore une fois, nous avons dû nous battre pour que les professeurs soient représentés à ces comités. Un examen financier est aussi en cours. Tous ces examens ont lieu, mais le gouvernement n'exerce pas directement un contrôle. Cela constituerait, bien entendu, une violation de l'autonomie de l'établissement. Le gouvernement a mis en place un mécanisme de financement pour assurer le fonctionnement de l'université.

Le vice-président : Je tiens à remercier tous les témoins pour leur excellente contribution ce soir.

(La séance est levée.)
